

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022

 GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE



**RAPPORT
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2022**

DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Table des matières

7 La lutte contre le changement climatique

- 7 Piloter et mettre en œuvre le Plan Climat air énergie
- 10 Réduire les consommations d'énergie via la sobriété et l'efficacité énergétique
- 13 Développer les énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du territoire
- 15 Limiter les consommations d'énergie et les pollutions liées aux déplacements
- 17 Mobiliser les acteurs du territoire
- 18 Rendre les habitants acteurs des transitions

20 Préservation des ressources et adaptation au changement climatique

- 20 Limiter l'artificialisation des sols, pour préserver les espaces agricoles et naturels
- 22 Développer un urbanisme et un aménagement durables
- 25 Préserver les espaces naturels, la biodiversité et les paysages
- 26 Mettre en œuvre une gestion durable des forêts
- 27 Gérer durablement la ressource en eau, préserver la qualité des rivières et des océans
- 29 Adapter notre territoire face aux risques naturels et événements climatiques
- 30 Arborer, végétaliser et dés-imperméabiliser nos espaces publics
- 31 Gérer réduire et valoriser nos déchets

33 Solidarités, santé et épanouissement humain

- 33 Réduire les inégalités, favoriser la cohésion sociale et améliorer la qualité de vie des habitants
- 35 Améliorer l'accès au logement, accompagner et développer l'offre de logement
- 38 Agir en faveur de la santé des habitants par la préservation de la qualité de l'air et la prévention des pollutions sonores
- 39 Favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées
- 40 Porter des pratiques sportives et culturelles plus responsables à travers les équipements d'intérêt métropolitain

42 Transition économique : Produire et consommer autrement

- 42 Animer la mobilisation des acteurs économiques : le Pacte économique local, le Grand Défi et la Convention des Entreprises pour le Climat
- 43 Amorcer la transition économique du modèle grenoblois : l'économie sociale et solidaire (ESS), l'économie circulaire
- 44 Accompagner des PME dans la transition écologique
- 45 Renforcer l'attractivité du territoire par un modèle touristique coopératif et durable

47 Des outils transversaux de pilotage

- 47 Une démarche partenariale orientée vers le bien-être soutenable
- 48 L'enjeu écologique au cœur des démarches d'évaluation
- 48 Vers un budget climat
- 49 L'observation : mieux comprendre les transformations à l'œuvre
- 50 Vers la réalisation d'un Donut de territoire ?
- 51 Coopérer avec les territoires voisins

53 Une administration exemplaire

- 53 Axe 1 : Réduire et mieux trier nos déchets
 - 54 Axe 2 : Consommer moins et acheter mieux
 - 56 Axe 3 : Réduire nos consommations d'énergie et construire durable
 - 57 Axe 4 : Se déplacer autrement
 - 57 Axe 5 : Réduire notre impact numérique
 - 58 Axe 6 : S'adapter au changement climatique et favoriser la biodiversité
 - 58 Axe 7 : Informer, sensibiliser et former pour que chacun soit acteur à son niveau
-

Avant-propos

Le décret 2011-687 du 17 juin 2011 rend obligatoire la rédaction d'un rapport en matière de développement durable pour les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus 50 000 habitants. Ce rapport restitue l'action de la Métropole en matière de développement durable, suivies dans le cadre du Plan Air Energie Climat Métropolitain. L'objectif est ainsi de relayer, au travers de cette « boussole » des politiques publiques métropolitaine, l'ensemble des actions et projets en cours qui participent à l'avènement d'un mode de développement du territoire qui « doit permettre de répondre aux besoins du présent sans remettre en cause la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

La lutte contre le changement climatique

PILOTER ET METTRE EN ŒUVRE LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE

En 2005, Grenoble Alpes Métropole fut la première agglomération de France à signer un Plan Climat. 17 ans plus tard, la pertinence de cet engagement est plus que jamais évidente face aux alertes scientifiques et aux signes visibles du changement climatique et des pertes de biodiversité.

Avec son Plan Climat Air Énergie 2020-2030, la Métropole grenobloise appelle à une mobilisation sans précédent de l'ensemble des acteurs et habitants du territoire.

Le Plan Climat Air Énergie constitue le cadre d'action métropolitain pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air.

Il décline au niveau local les orientations de lutte contre le changement climatique définies aux niveaux national et international et fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction de consommation d'énergie, de développement des énergies renouvelables et d'amélioration de la qualité de l'air :

- Gaz à effet de serre : - 50 %*
- Consommation d'énergie : - 40 %*
- Qualité de l'air : atteindre les seuils définis par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en termes de concentration annuelle de particules fines, correspondant à une réduction de moitié du nombre de décès imputables à la qualité de l'air, et réduire les émissions d'oxydes d'azote de 70%, de particules fines de 60 % et de composés organiques volatils de 52%*

- Produire davantage d'Énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) pour atteindre 30 % de la consommation d'énergie finale.

Le Plan Climat Air Énergie définit un programme d'actions pour les atteindre.

L'atteinte de ses objectifs constituera une nouvelle étape dans la perspective de neutralité carbone du territoire en 2050.

** par rapport à 2005*

PROJETS EN COURS

- Pilotage du PCAEM, adopté le 7 février 2020, et animation de sa mise en œuvre.
- Suivi de la réalisation de l'ensemble des actions du PCAEM : tableau de suivi des actions, tableau de bord des indicateurs.
- Publication annuelle de l'observatoire du PCAEM (émissions de gaz à effet de serre, consommations d'énergie, qualité de l'air...). La lettre de l'observatoire du PCAEM de 2022 est disponible sur le site internet de la métropole.
- Mobilisation des acteurs et habitants du territoire : communes, forums annuels des partenaires, mobilisation des acteurs économiques et des habitants.
- Conseil scientifique (PCAEM et Capitale Verte) : 30 chercheurs de différentes disciplines et

laboratoires du territoire mobilisés pour diffuser les connaissances, animer des controverses scientifiques (programmation spécifique de l'année Capitale verte) et apporter un regard critique sur les projets environnementaux métropolitains.

- Labellisation CIT'ERGIE.
- La Métropole lauréate de l'appel à projets 100 villes climatiquement neutres

Adaptation au changement climatique, sobriété et efficacité énergétique, mobilité, gestion des déchets etc. de nombreux projets portés par la Métropole et présentés dans ce rapport de développement durable relèvent de la mise en œuvre du PCAEM.

→ ZOOM PROJETS 2022

Mobilisation des communes dans le PCAEM

Le Plan Climat Air Energie 2020-2030 invite les communes à aller plus loin dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au réchauffement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air et la protection de la biodiversité.

Au travers la charte d'engagement dans le plan climat, elles sont invitées à adopter un plan d'action concret et opérationnel, qui sera mis en œuvre sur le mandat municipal et qui s'appuie sur :

- des actions « socles », sur lesquelles les communes s'engagent obligatoirement en signant la charte,
- des actions relevant de l'application des textes récents et de documents de planification à portée réglementaire (PLUI principalement),
- des actions « volontaires » choisies par les communes.

25 communes, représentant 335 000 habitants du territoire métropolitain (soit deux tiers de la population totale), se sont engagées à ce jour. Une douzaine d'autres travaillent activement à finaliser leur plan d'action.

Parmi ces actions, plusieurs intègrent des projets de végétalisation ou de désimperméabilisation de l'espace public (cours d'école notamment), de soutien aux producteurs locaux et aux circuits courts, de rénovation énergétique des bâtiments,

remplacement de chaudières au fioul ou de véhicules polluants, la mise en place d'une politique d'achat d'énergie, la création de jardins partagés ou de ruchers collectifs...

Étude des scénarios de neutralité carbone 2050

Pour aller au-delà de l'objectif fixé de -50 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030, le PCAEM de Grenoble Alpes Métropole s'est fixé pour objectif de tendre vers la neutralité carbone, nécessaire pour « limiter l'élévation de la température à 1,5° C par rapport aux niveaux préindustriels, à l'horizon 2050 » comme nous y engage l'accord de Paris.

L'atteinte des objectifs fixés à l'horizon 2030 nécessitera déjà un effort considérable. Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 constitue un pari encore plus ambitieux et impliquera des changements profonds dans les politiques publiques, dans les modes de production et de consommation, ainsi que dans les comportements individuels. C'est pourquoi le PCAEM posait l'ambition d'étudier des scénarios de neutralité carbone au-delà de 2030, afin de définir une ou des trajectoires de « rupture » permettant d'atteindre cet objectif au plus tard en 2050.

L'étude des « scénarios de neutralité carbone 2050 de Grenoble Alpes Métropole », débutée en décembre 2021 et poursuivie en 2022, s'appuie sur le projet « Transitions 2050 » de l'ADEME. Ce travail de l'ADEME repose sur la proposition de quatre chemins « types », basés sur des options économiques, techniques et de société permettant de conduire la France vers la neutralité carbone en 2050 (hors émissions importées). Il traite également d'autres enjeux environnementaux, tels que la ressource en eau, les sols, la biodiversité, l'acceptabilité sociale des mesures, etc.

Le choix de la Métropole s'est porté sur une territorialisation des scénarios ADEME pour plusieurs raisons :

- Le caractère systémique des scénarios, qui analysent les implications de la neutralité carbone de manière transversale : évidemment sur les secteurs modélisés (industrie, transport, bâtiments, etc.) mais qui analysent également les implications en termes de modèles d'aménagement du territoire, de modes de consommations, de création d'emploi, etc.
- La pluralité et la diversité des 4 scénarios qui permettent de dresser le paysage de futurs envisageables de sociétés neutres en carbone et ainsi une mise en débat des grands enjeux et leviers de la neutralité carbone pour notre territoire.

En 2022, la première phase de l'étude a porté sur la territorialisation des scénarios de l'ADEME à l'échelle de la métropole. Il a fallu également définir, dans un tout premier temps, des objectifs cohérents à cette territorialisation, en écho à la difficulté de territorialiser la notion de neutralité carbone, qui prend surtout sens à l'échelle planétaire. C'est pourquoi la Métropole a souhaité compléter l'analyse des émissions territoriales (SCOPE 1 + 2) avec une estimation des émissions importées (SCOPE 3), et ce afin d'identifier les leviers de Grenoble Alpes Métropole pour contribuer à cette objectif international.

Les principaux enseignements de cette étude, actuellement débattus dans un groupe de travail composé d'élus représentant chacun des groupes politiques de la Métropole, alimenteront les réflexions d'une future révision du PCAEM, afin qui permettra d'amplifier les actions portées par la Métropole en matière d'atténuation du changement climatique.

Une convention citoyenne métropolitaine pour le climat

En 2022, la Métropole a mis en œuvre une Convention citoyenne métropolitaine pour le climat. 100 Métropolitains ont été tirés au sort afin de répondre à deux questions posées par le conseil métropolitain portant sur la réduction des gaz à effet de serre d'ici 2030 et les moyens d'atteindre la neutralité carbone pour 2050. Ces citoyens, représentatifs de la diversité du territoire, se sont réunis de mars à octobre 2022, lors de 5 sessions (week-ends) sous la houlette d'un comité opérationnel et de garants, pour réfléchir en toute indépendance et construire une vision du territoire en 2050, identifier les leviers d'actions pour y parvenir et décliner ces leviers en propositions d'actions. Le rapport final de la Convention a été présenté lors d'une réunion exceptionnelle du conseil métropolitain en octobre. Les propositions sont actuellement analysées par les services de la Métropole et seront soumises au vote du conseil métropolitain le 31 mars 2023.

En parallèle certains citoyens se sont portés volontaires pour faire connaître leurs travaux dans les communes, auprès de différents acteurs. Ces ambassadeurs de la Convention pour le climat diffusent également leur vision et leurs propositions au grand public, à travers les médias, les réseaux sociaux, des temps de restitution etc.

Le rapport final de la convention citoyenne pour le climat est consultable sur le lien suivant : <https://conventionclimat.grenoblealpesmetropole.fr/1521-les-propositions.htm>

RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE VIA LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

PROJETS EN COURS

Sobriété et efficacité énergétique

- Massification de l'accompagnement des habitants en collectif et individuel privé, assuré par les opérateurs ANAH et la société publique locale « Agence locale de l'énergie et climat (ALEC) » en augmentant les moyens de l'Espace Info Energie délivrant un conseil de premier niveau et ceux du dispositif « Mur Mur Maisons individuelles » destiné aux propriétaires ayant un projet de rénovation de leur logement.
- Mise en œuvre d'une aide à la rénovation énergétique pour les maisons individuelles et les copropriétés, ainsi que des aides directes aux TPE et PME afin de financer leurs actions d'efficacité énergétique.
- Pilotage des contractualisations avec la Banque Européenne d'Investissement dans le cadre d'ELENA (mécanisme européen d'assistance à l'énergie locale) et avec la Région AURA dans le cadre du SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) pour obtenir les recettes permettant de financer l'accompagnement à la rénovation énergétique des logements.
- Adhésion des communes au schéma directeur « lumières » pour atteindre 60 % d'économies d'énergie dans ce domaine en 2033.
- Accompagnement des communes dans leurs politiques énergétiques en les incitant à s'appuyer sur l'accompagnement de l'ALEC, sur la plateforme de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) piloté par la Métropole et en s'inscrivant dans les appels à projets proposés par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et coordonnés par la Métropole.
- Mise à disposition des citoyens de la plateforme « Métroénergies » pour mesurer leur consommation d'énergie (gaz et électricité) et délivrer des conseils d'économie.
- Soutien des bailleurs publics dans le cadre de Mur Mur parc social, avec des financements spécifiques (1,6 M€ par an) fondé sur un référentiel technique dédié.
- Mobilisation soutenue de MaPrimeRénov' copropriété, via le pilotage d'une contractualisation avec l'ANAH (PIG Mur Mur) pour la rénovation des copropriétés en complément des aides de la Métropole orientées sur la solvabilisation des ménages les plus fragiles.

→ ZOOM PROJETS 2022

Massifier la sobriété énergétique auprès des habitants

2022 a été l'occasion d'expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement au changement de comportement sur la sobriété énergétique, en s'appuyant notamment sur le service de suivi des consommations Métroénergies.

4 « challenges Métroénergies » ont été organisés sur des thématiques différentes : économie d'électricité, confort d'été, économies d'eau, économies chauffage. Il s'agit d'animations en ligne, sur 3 à 6 semaines, lors desquelles les participants

reçoivent par mail, de la part des conseillers énergie de l'ALEC, des missions à réaliser. Une discussion en ligne permet un échange entre les participants et les conseillers énergie. En parallèle, un kit « économie d'énergie » est offert. Un partenariat avec Energy Citoyennes a permis de consolider un réseau de relais pour diffuser ces challenges, et de compléter les missions de l'ALEC par des animations plus ludiques. Près de 700 personnes se sont inscrites à ces animations sur l'année. Une phase d'évaluation de l'impact de ces challenges sur le changement de comportement est en cours.

D'autre part, en fin d'année 2022, l'ALEC a proposé des ateliers collectifs en présentiel « chauffera bien qui chauffera le dernier », afin de traiter les économies liées au chauffage, une façon de répondre aux sollicitations croissantes des habitants sur les questions d'énergie liées au contexte anxigène d'augmentation des prix et de risques de pénuries.

L'Espace info Energie a vu à nouveau le nombre de sollicitations augmenter, avec près de 5700 contacts sur l'année 2022, contre environ 4500 l'année précédente.

Répondre à la demande croissante d'accompagnement des ménages et des entreprises

Mur Mur – Maisons individuelles :

Accompagnés par l'Agence locale de l'énergie et du Climat (ALEC), les propriétaires bénéficient de conseils à chaque étape de leur projet, du premier rendez-vous au suivi de leur consommation énergétique après travaux. En parallèle, des groupements d'entreprises spécialisées dans l'éco-rénovation et des bureaux d'études thermiques ont été labellisés Mur Mur, permettant aux ménages, qui le souhaitent, d'avoir recours à des professionnels qualifiés.

En complément de cet accompagnement, une prime aux travaux Mur Mur est attribuée depuis début 2021, déterminée en fonction à la fois d'un niveau d'ambition des travaux et des revenus des ménages. A cette prime, s'ajoutent un complément de subvention en cas de recours à des isolants bio-sourcés et une prime pour la réalisation d'un audit énergétique.

Le contexte dans lequel se déploie le dispositif métropolitain d'accompagnement à la rénovation énergétique a fortement changé en 2022. L'ensemble des thématiques liées à l'énergie préoccupe fortement les ménages et la hausse généralisée des prix de l'énergie a sensiblement amplifié ce phénomène, provoquant un accroissement de 80 % des demandes de conseils et d'accompagnement. Le défi à relever réside désormais dans notre capacité à répondre à la demande des ménages dans des conditions raisonnables de délais et de maintien de la qualité de service de ce dispositif.

L'amplification massive et inédite de la demande s'est traduite dès la fin juin par 675 demandes d'inscription dans Mur Mur, pour un budget ini-

tial de la Métropole dimensionné pour traiter 400 inscriptions sur toute l'année. Les capacités de service de la SPL étant largement dépassées, les délais de réponse s'en sont fortement ressentis avec 5 mois d'attente pour obtenir un premier rendez-vous de conseil personnalisé.

Des mesures d'adaptation ont été mises en œuvre, en cours d'année, pour résoudre cette problématique de saturation, contraignant à fermer temporairement l'accueil et à geler des inscriptions dans le dispositif Mur Mur. Des moyens financiers complémentaires que la Métropole a pu mobiliser ont permis de renforcer les moyens d'intervention de l'ALEC. Ces mesures d'urgence ont eu pour conséquence de résorber le stock de « dossiers » et de rétablir un niveau de service acceptable en ramenant le délai de prise de rendez-vous à 2 à 3 semaines depuis le mois de novembre 2022.

Parallèlement à la prise de ces mesures d'urgence, une réflexion s'est engagée sur la réponse structurelle à apporter face à l'augmentation de la demande, développée sur trois axes :

- Concentrer en priorité l'accompagnement Mur Mur sur les rénovations les plus ambitieuses et inciter à celles-ci les usagers au regard du contexte énergétique. L'ambition est de faire monter en gamme les rénovations partielles qui pèsent encore pour 29 % des dossiers Mur Mur et de mobiliser les capacités d'accompagnement sur les projets les plus ambitieux. Les ménages porteurs de projet de rénovation partielle seront cependant toujours accompagnés via un conseil optimisé dans le cadre de l'Espace Info Energie ;
- Augmenter la productivité globale du dispositif, via une série de mesures visant à améliorer le processus administratif, à simplifier et à différencier les parcours de services proposés et enfin à renforcer les compétences des acteurs de la filière de l'écorénovation ;
- Mobiliser des sources de financement complémentaires pour augmenter les capacités d'accueil de l'ALEC en s'appuyant notamment sur la convention Transition Énergétique en cours d'établissement avec GEG.

Depuis ces 6 dernières années, 1 675 propriétaires se sont inscrits dans le dispositif, 650 audits énergétiques ont été réalisés ou sont en cours et 575 chantiers de rénovation ont été lancés. 55 % de rénovations sont qualifiées de « performantes », pour un investissement moyen de 40 500 €.

« Prime Mur Mur » : adaptation de l'aide à la rénovation des copropriétés

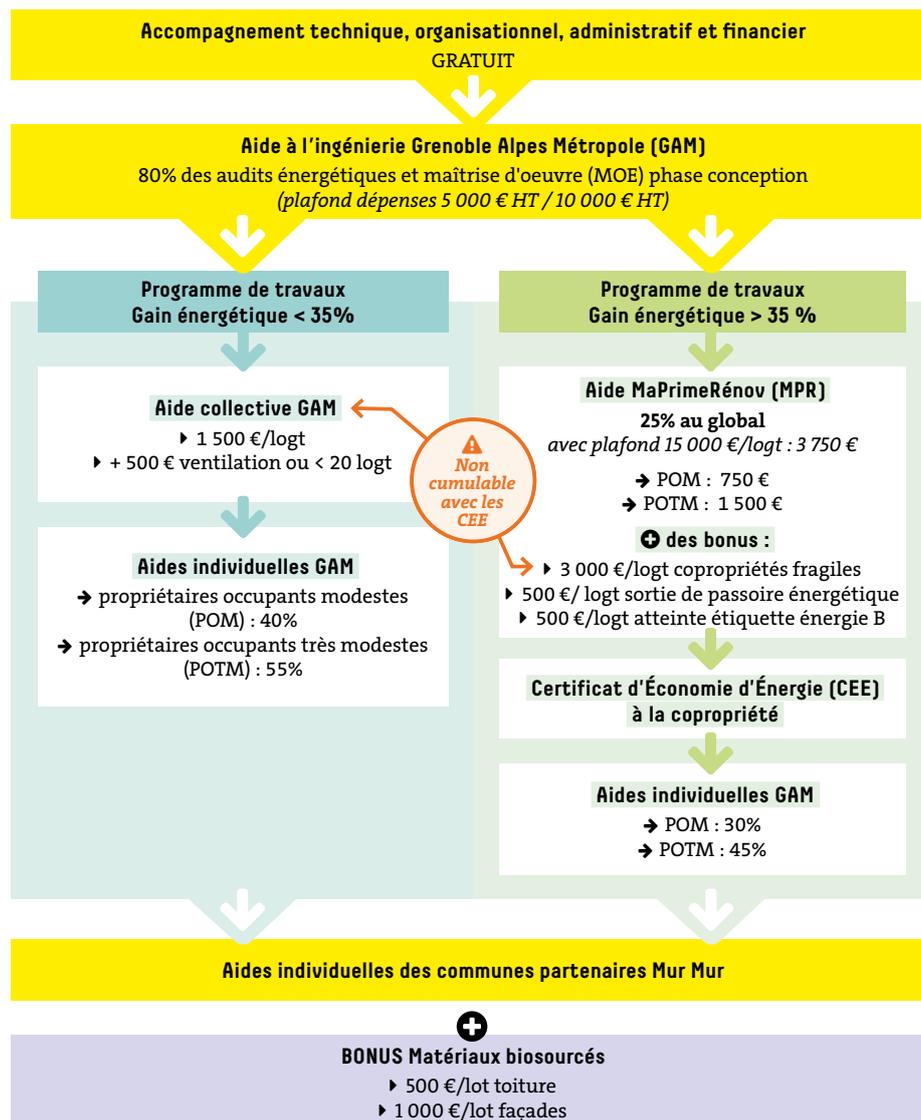
L'année 2022 a été marquée par l'adaptation du dispositif Mur Mur à l'aide de l'Etat MaPrimeRénov' (MPR) copropriétés. MPR a instauré une aide collective mais a diminué ses aides individuelles aux personnes sous conditions de ressources. La Métropole compense cette perte de recettes pour les propriétaires modestes et très modestes en augmentant leur pourcentage d'intervention.

La Métropole a également fait le choix d'instaurer une aide spécifique pour les copropriétés réalisant des travaux n'atteignant pas 35 % de gain énergétique imposé par l'Etat. En effet, il s'agit de soutenir également les copropriétés dites « bonne élève », qui aurait déjà réalisé partiellement des isolations, ou pour celle dont les aspects patrimoniaux ne permettent pas une intervention globale.

Une aide collective et une aide individuelle sous conditions de ressources sont mobilisables. De plus, la métropole a instauré un bonus pour l'utilisation de matériaux biosourcés.

L'année 2022 a été marquée par la mise en place d'une nouvelle contractualisation avec les communes partenaires. Sur cette base, elles contribuent financièrement à la soutenabilité des projets des copropriétés selon des critères qui leurs son propre.

Enfin, l'ALEC a mis en place une expérimentation au démarrage de l'accompagnement par l'instauration de réunion collective, permettant de qualifier les copropriétés prêtes à se lancer dans un projet d'envergure et d'optimiser le parcours dans un contexte de forte progression de l'activité (3 fois plus d'inscription en moyenne sur l'année que l'année précédente).



Mur Mur TPE/PME :

Inauguré en 2021, le fonds d'intervention métropolitain à l'investissement d'immobilier d'entreprise pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique permet un financement des travaux jusqu'à 37 500 €. Ce dispositif est accolé à un diagnostic énergétique sur site, réalisé par l'ALEC ou par le prestataire OïD Consultants. Ces diagnostics sont proposés gratuitement à toute PME/TPE qui en fait la demande et motive un projet de performance énergétique.

Lancé en 2018, on observe une véritable montée en puissance du dispositif de diagnostics en 2022 : ce sont 56 entreprises qui ont bénéficié d'un diagnostic, soit plus du double par rapport à 2021 (26 entreprises accompagnées). Parmi ces

56 entreprises, 44 étaient éligibles au fonds d'intervention Mur Mur TPE/PME, soit près de 80 % des entreprises accompagnées. Dans les 12 autres entreprises, on retrouve 3 établissements d'hébergement et 9 commerces de proximité, des fonds spécifiques étant dédiés à ces entreprises.

Le bémol reste le taux de conversion du diagnostic vers la réalisation de travaux et la sollicitation de subventions. En 2022, sur les 44 entreprises éligibles, seules 10 entreprises ont sollicité des subventions, pour un montant moyen de 13 100 €, soit à peine plus d'un tiers du plafond des subventions. Un travail d'évaluation du dispositif Mur Mur TPE/PME et des diagnostics gratuits est actuellement en cours et devrait permettre de donner des pistes pour améliorer ce taux de conversion.

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

PROJETS EN COURS

- Mise en service du réseau biomasse de Pont-de-Claix à l'automne 2022.
- Lancement de la consultation pour le choix du futur délégataire du réseau de chaleur de Meylan.
- Recherche d'un foncier pour la réalisation d'un réseau de chaleur à Varcès.
- Lancement d'une étude de faisabilité pour un réseau de chaleur à Vizille.
- Accompagnement et financement des projets d'installation d'énergies renouvelables dans le cadre du fonds chaleur délégué par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).
- Mise en place à titre expérimental dans le cadre de Grenoble Capitale verte d'une prime au solaire thermique pour les propriétaires de maisons individuelles.
- Lancement des premiers projets de solarisation du patrimoine métropolitain dans le cadre d'un budget annexe : pose de panneaux sur la ferme des Maquis sur la colline du Mûrier et définition du projet de solarisation du centre technique du Rondeau à Echirolles et du futur centre de tri des déchets à La Tronche.
- Poursuite du raccordement des bâtiments de la Presqu'île au réseau d'exhaure (géothermie).
- Lancement d'une étude de faisabilité pour refroidir Alpexpo avec une solution renouvelable géothermique.

→ ZOOM PROJETS 2022

Mise en service du réseau biomasse de Pont-de-Claix

- Afin de développer les énergies renouvelables sur le territoire, Grenoble Alpes Métropole et la commune de Pont-de-Claix ont conjointement décidé en 2021 de réaliser un réseau de chaleur bois-énergie sur la commune de Pont-de-Claix.
- Après une phase de conception et réalisation en 2021-2022, le réseau dessert dès à présent 8 bâtiments communaux et 48 logements sociaux. À terme, 9 bâtiments communaux et 70 logements sociaux seront raccordés au réseau de chaleur qui livrera annuellement 1,4 GWh de chaleur produite à 88 % par deux chaudières bois énergie, le complément étant assuré par une chaudière gaz. Le réseau pourra également alimenter le projet du FCG en cours de conception.
- Ce réseau de chaleur renforcera ainsi l'autonomie énergétique du territoire, permettra à ses abonnés de se protéger de l'évolution non prévisible du coût des énergies fossiles, et réduira les émissions de CO₂ du territoire de 423 tonnes par an.

Expérimentation d'une prime au solaire thermique pour les propriétaires de maisons individuelles

Dans le cadre de Grenoble Capitale Verte, la Métropole a mis en place un dispositif expérimental de soutien au solaire thermique ciblant les propriétaires de maisons individuelles.

Cette expérimentation avait pour ambition à la fois de mesurer la demande potentielle des ménages, de conforter les niveaux d'aides financières proposés au regard des coûts d'investissement réellement constatés et, enfin, de consolider un partenariat avec des installateurs agréés. Lancé en début d'année, le dispositif prévoyait l'octroi d'une prime de 1 500 € pour un objectif modeste de soutenir quinze installations solaires (CESI – eau chaude solaire et SSC – Chauffage + eau chaude).

Ce dispositif a rencontré un réel succès puisque les quinze projets ont été déposés en seulement trois mois.

Suite à la clôture de cette expérimentation, les premiers éléments de bilan peuvent être synthétisés par les points suivants :

- L'aide de la Métropole de 1 500 € représente 20 % de l'investissement en moyenne.
- Cumulée aux aides de l'Etat, l'aide permet un soutien fort aux ménages très modestes avec un taux de subvention qui atteint 76 %.
- Au regard des économies moyennes estimées (350 €/an), le temps de retour se situe entre cinq ans pour les ménages très modestes et quinze ans pour les ménages hors plafond.
- Les porteurs de projet sont majoritairement des ménages de catégorie supérieure (43%), mais les ménages modestes et très modestes représentent tout de même 36 % des dossiers.

D'un point de vue qualitatif, il apparaît que le dispositif porte un réel effet levier, à la fois par la subvention qui réduit le temps de retour, mais aussi par l'accompagnement technique proposé apporté par le tiers de confiance, en lien avec les installateurs labellisés réduisant les risques de dysfonctionnement des installations de médiocre qualité, fréquemment rencontrés par le passé.

LIMITER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET LES POLLUTIONS LIÉES AUX DÉPLACEMENTS

PROJETS EN COURS

Zones à faible émissions (ZFE) et mobilité électrique :

- Interdiction des CQA3 (certificat qualité de l'air 3) en juillet 2022 pour les véhicules utilitaires légers (VUL) et les poids lourds (PL) sur 27 communes de la Métropole après avoir conduit une concertation approfondie avec les entreprises du territoire.
- Promotion du fonds air véhicules auprès des entreprises qui doivent adapter leur flotte aux exigences de la ZFE VUL PL.
- Concertation volontaire en novembre 2022 pour la mise en place au 1^{er} juillet 2023 d'une ZFE tous véhicules sur un périmètre incluant 13 communes du centre de la Métropole.
- Installation de 54 bornes (36 en 7 kW et 18 en 22 kW) sur l'espace public (voirie et parking relais) pour les véhicules électriques conformément au schéma de développement de la mobilité électrique adopté en février 2020. Il est prévu de mettre à jour ce schéma en 2023.

Mobilités et déplacements

- Intégration du développement de la mobilité cycle et piétonne dans le schéma patrimonial des infrastructures.
- Accompagnement des projets de mobilités.
- Lancement des études pour le projet de RER ferroviaire.
- Travaux A480 / Rondeau, visant à fluidifier la circulation automobile mais aussi à faciliter la circulation des piétons et des cycles (création d'une passerelle cyclable sur l'Isère et restitution d'une passerelle sur l'A480).
- Mise en œuvre du Plan Vélo 2021-2025.
- Mise en place d'une aide, sous condition de ressources, pour l'achat d'un vélo, en complémentarité de l'aide mise en place par le SMMAG, au titre des mesures d'accompagnement à la ZFE tous véhicules

→ ZOOM PROJET 2022

Mise en place de la ZFE tous véhicules au 1^{er} juillet 2023 : une concertation pour préparer le projet de la Métropole

Afin d'améliorer la qualité de l'air et répondre aux obligations de la loi Climat et Résilience, une Zone à Faibles Émissions (ZFE) pour les voitures particulières sera créée en juillet 2023 dans la Métropole grenobloise. Mise en place **sur 13 communes du cœur de l'agglomération**, elle limitera progressivement la circulation des véhicules les plus polluants dans ce périmètre, et complétera le dispositif de ZFE déjà existant depuis 2019 pour les véhicules utilitaires et les poids lourds.

Face aux enjeux sociaux et économiques que cela implique et aux difficultés d'adaptation que rencontreront certains habitants, la Métropole a souhaité que certaines modalités de fonctionnement de la ZFE soient ouvertes à la **concertation avant la prise de décision finale** par les élus du territoire.

La mise en place de la ZFE est aussi l'occasion de réinterroger nos pratiques de déplacement, dans un contexte de **dérèglements climatiques accélérés et de crise énergétique brutale**. L'objectif principal de la Métropole est d'encourager un véritable changement global des mobilités, plutôt que d'appeler au remplacement systématique de chaque véhicule polluant par un véhicule récent.

La concertation doit aider la Métropole à trouver le **juste équilibre** entre l'efficacité de la ZFE sur la qualité de l'air, la prise en compte des publics les plus vulnérables et le maintien de l'accès au territoire métropolitain pour les habitants des territoires voisins.

Cette **concertation volontaire** qui s'est déroulée du 03 octobre au 09 décembre a pris plusieurs formes : contributions en ligne sur la plateforme numérique participative ; 16 rencontres dans l'es-

pace public ; 7 ateliers « d'intelligence collective » organisés sur le territoire de la Métropole et les territoires voisins et 3 ateliers visant à travailler le sujet de l'accompagnement. Cela nous a permis de recueillir plus de 2 000 contributions et commentaires sur la plateforme en ligne, et de rencontrer 1 300 personnes dans l'espace public et 250 personnes lors des ateliers. La concertation volontaire constitue la première phase d'une démarche de dialogue avec les habitants et acteurs du territoire qui se déroulera dans la durée, avec une attention constante à entretenir un dialogue avec les territoires voisins de la Métropole.

Plan d'actions en faveur de la pratique cyclable

En juillet 2021, le Conseil métropolitain a adopté un plan d'action en faveur de la pratique cyclable. La pratique du vélo sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole s'est fortement développée ces dernières années. La part des déplacements réalisés à pieds ou à vélo devenait en 2019 égale à celle des déplacements en voiture (42 %). L'augmentation de la pratique cyclable s'est par ailleurs accélérée (+ 43 % entre septembre 2019 et septembre 2022) en lien avec les changements de pratiques de mobilité liées à la crise sanitaire mais aussi la forte montée du coût de l'énergie. Il n'en demeure pas moins que son potentiel de développement reste très élevé sur le territoire métropolitain, et plus particulièrement sur les trajets courtes distances : en moyenne, 2/3 des déplacements de 1 à 5 kms sont effectués en véhicules motorisés.

Dans ce contexte, afin de poursuivre et d'amplifier cette dynamique sur l'ensemble du territoire métropolitain, en mettant en œuvre et en complétant les orientations définies dans le Plan de Déplacement Urbain et dans le schéma directeur des itinéraires cyclables de 2018, **le conseil métropolitain a adopté en juillet 2021 un plan d'action en faveur de la pratique cyclable sur la période 2021 – 2025 autour des axes suivants :**

- développement du réseau d'aménagements cyclables ;
- résorption des principaux points noirs ;
- entretien du réseau cyclable ;
- développement du savoir rouler et de solutions de stationnement cyclable sécurisées ;
- promotion et développement de toutes les pratiques cyclables et du territoire.

Une nouvelle délibération a été votée en novembre 2022 pour approfondir le volet concernant la résorption des principales discontinuités cyclables. La création de quatre nouveaux franchissements de coupures urbaines a ainsi été décidée : un sur le Drac entre Claix et Pont-de-Claix, un sur l'Isère et la RN481 entre Grenoble et Saint-Egrève, un sous l'ex-D1081 à Vizille, et un sur l'Isère entre Gières et Meylan.

Le plan d'action en faveur de la pratique cyclable adopté en juillet 2021 mentionnait également la réflexion initiée sur une aide à l'achat de vélo. En effet dans le cadre de la mise en place de la ZFE, la Métropole souhaite accompagner les habitantes et les habitants, en particulier les plus vulnérables, dans cette transition. La Métropole a ainsi délibéré en novembre 2022 la mise en place d'une aide à l'achat de vélos, ouverte à l'ensemble de la population de plus de 18 ans et sous condition de ressources. Cette aide sera disponible au printemps 2023 et proposée sous forme de bon pour l'achat d'un vélo classique, à assistance électrique, d'un vélocargo, pliant, ou d'un vélo adapté aux personnes en situation de handicap, neuf ou d'occasion. Elle sera proposée sous forme de bon d'achat auprès des vendeurs partenaires sur le territoire de la métropole, et complémentaire aux aides de l'Etat et du SMMAG.

Le projet de RER de l'aire grenobloise sur les rails

L'année 2022 a été marquée par une forte mobilisation en faveur du RER de l'aire grenobloise. La Métropole grenobloise, les territoires voisins, le SMMAG, de nombreux acteurs publics et privés : parlementaires isérois, universités et monde de la recherche, entreprises, clubs sportifs, acteurs culturels... se sont unis pour lancer un plaidoyer en faveur de ce projet majeur, tant pour les mobilités du quotidien que pour l'accès à Lyon, Paris et l'international, tant pour les mobilités que pour la santé publique et l'attractivité économique et touristique du territoire.

Les signataires ont présenté collégalement le plaidoyer le 2 décembre dernier, faisant suite à l'annonce du Président de la République de soutenir la création de RER autour de 10 grandes métropoles à un horizon de 10 ans. Le Gouvernement doit en effet annoncer son plan d'investissement dans le ferroviaire début 2023.

Le projet en bref :

820 000 habitants, 340 000 emplois et 65 000 étudiants sont concernés. Il s'agit de moderniser l'offre de train actuelle par d'importants aménagements sur trois lignes ferroviaires : Rives-Brignoud, Saint Marcellin-Gières et Clelles/Mens-Grenoble (voir carte). Parmi ces aménagements, la réalisation de nouvelles voies, la réouverture des haltes ferroviaires de Domène et Tencin, la fluidification de l'exploitation ou encore la création de pôles d'échanges qualitatifs associés, à l'image de celui de Gières qui intègre un parking-relais, une liaison tramway, une offre de vélo en libre-service, etc.

Les fréquences des trains seront renforcées - avec un passage toutes les 15 ou 30 minutes en heures de pointe - et les trajets fiabilisés. Parmi les gains attendus, une augmentation de près de 80 % de la fréquentation du réseau de l'étoile ferroviaire grenobloise, une meilleure connexion entre les territoires et une fiabilité retrouvée pour les trajets vers Lyon et Paris notamment. La mise en service complète du RER est prévue en 2035 mais des aménagements ont d'ores et déjà été engagés.

MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

GRENOBLE CAPITALE VERTE DE L'EUROPE 2022 : UN TITRE POUR EMBARQUER LES ACTEURS ET LES HABITANTS DU TERRITOIRE DANS LES TRANSITIONS.

Le titre de « capitale verte » récompense la qualité des politiques environnementales d'un territoire. La Métropole, compétente sur 10 des 12 thématiques de Grenoble Capitale verte, a contribué pour une large part à cette reconnaissance.

Outre ses propres engagements au travers de 85 actions pour les transitions, elle a participé aux côtés du GIP Capitale Verte, à la rédaction de la boîte à outils Capitale verte pour la mobilisation des acteurs :

- Le guide des 54 défis Capitale Verte à l'attention des acteurs du territoire,
- Le guide habitants « mon guide pour la planète » qui comporte 119 actions, dont une liste des 10 défis « pour commencer », les 10 défis « à faire en famille » et les 10 défis « les plus impactants » permettant à chacun de sélectionner les propositions en fonction de sa situation.
- Le cahier pratique « cap vert », inspiré des « cahiers de vacances » : il propose à ses lecteurs des infos clés, chiffres et références percutantes sur les 12 thèmes de l'année et des conseils, astuces pour changer de pratiques.
- Les ressources mises à disposition sur le site greengrenoble.eu pour les habitants, entreprises et associations qui souhaitent s'engager dans les défis. L'ensemble des dispositifs métropolitains y ont été relayés afin de contribuer à l'état des lieux de l'existant sur le territoire.

Les services se sont mobilisés tout au long de l'année pour contribuer à l'animation des Comités des Partenaires et des visios thématiques mensuelles, instruire les défis et les coups de pouce verts, et animer des défis spécifiques sur des compétences métropolitaines comme les défis énergie relayés sur Métroénergie, les défis « commerce vert » et « resto vert » pour les commerçants et restaurateurs et accueillir les délégations étrangères.

Plus de 45 événements ont été portés ou co-organisés par la Métropole pour donner à voir des projets ou politiques publiques au service de la transition sur le territoire.

À l'échelle de l'année Capitale verte, ce sont 700 événements en majeure partie portés par des associations qui ont été organisés. Cela a représenté une forte mobilisation et des centaines d'opportunités d'information, de partage de pratiques autour de tous les sujets tels que les économies d'énergie, le tri des déchets, le réemploi, le changement climatique ou la biodiversité.

Une évaluation sera réalisée d'ici juin 2023. Celle-ci permettra d'apprécier les impacts, les effets de Capitale verte, et **notamment en direction du grand public**. Il s'agira aussi de voir ce qui a fonctionné, l'intérêt des outils réalisés, mais aussi leurs limites. Tout cela permettra de nourrir la réflexion de la Métropole pour avancer sur l'accompagnement au changement de pratiques dans le cadre de son plan climat air énergie et de la **démarche « 100 villes climatiquement neutres »**.

RENDRE LES HABITANTS ACTEURS DES TRANSITIONS

ACCOMPAGNER AU CHANGEMENT DE COMPORTEMENTS

Les crises sanitaires et énergétiques, les vagues de chaleur de l'été 2022 et les perturbations climatiques, les tensions sur l'accès aux matières premières rendent très concrets et palpables les enjeux liés au dérèglement climatique.

Au niveau local, les efforts de communication et de pédagogie sont déployés depuis de nombreuses années pour sensibiliser les habitants aux questions environnementales et les inviter à faire « leur part » : des démarches participatives sur le plan climat, incarnées en 2022 par la convention citoyenne pour le climat, les invitent à réfléchir et se prononcer sur les actions à mettre en place pour s'adapter à cette situation et atteindre la neutralité carbone.

Si les changements de pratiques et d'usages doivent concerner toutes les parties prenantes de la société (institutions, entreprises et citoyens), la « part habitante », le « geste citoyen » est important à accompagner, puisqu'il peut représenter jusqu'à 25 % de l'empreinte carbone. Pourtant, les changements réels et observés restent souvent menés par un petit groupe de convaincus et ne permettent pas d'atteindre les objectifs de neutralité carbone espérés.

Pour surmonter le fossé du passage à l'action, les sciences comportementales ont été mobilisées pour imaginer cet accompagnement, le concevoir de façon cohérente, le tester et l'évaluer. Identifier où en sont les usagers sur les stades de changement (encore peu conscients du problème, comme sur le poids de l'alimentation carnée dans les émissions ou déjà en cours de changement comme pour la mobilité ou l'isolation thermique, etc.), quels sont les changements souhaités (arrêter de... commencer à...), qui sont les cibles prioritaires (les « pourquoi pas » ou les plus réticents, les publics « captifs » ou le « grand public »...), quels sont les ressources existantes (campagne nationale sur la sobriété, outil type métro-énergie...) et comment franchir et sécuriser un pas de plus.

Les services métropolitains montent en compétence, avec une posture invitant à tester rapidement, prototyper, expérimenter et évaluer pour en tirer les enseignements, comme l'illustrent les exemples ci-dessous.

→ ZOOM PROJETS 2022

Déploiement territorial des « conversations carbone »

L'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial et au-delà de la neutralité carbone suppose une évolution profonde vers des modes de vie et de consommation plus durables.

Les « conversations carbone » ont été identifiées en Grande Bretagne, en Suisse et de plus en plus en France, comme l'un des outils les plus pertinents, en complément des outils de sensibilisation, pour accompagner les changements de comportements. A l'issue d'un cycle de 6x2 heures thématiques sur 4 mois, dans une approche dite « tête, cœur, corps », les personnes qui y participent sont non seulement mobilisées pour changer de comportement dans leur quotidien mais elles s'engagent également en tant qu'acteur du changement sur le territoire.

À l'occasion de Grenoble Capitale Verte, Grenoble Alpes Métropole a ainsi souhaité initier en 2022 une dynamique de déploiement des conversations carbone, en s'appuyant sur les acteurs volontaires du territoire. A l'issue de 2 appels à manifestation d'intérêt, la collectivité a ainsi formé 3 promotions de 10 facilitateurs (5 binômes) au sein d'entreprises, collectivités, acteurs de la santé ou associations., ceux-ci s'engageant à déployer des conversations carbonées chacun auprès de ses réseaux, notamment professionnels.

Les premiers cycles de Conversations Carbonées ont déjà permis de sensibiliser plus de 80 personnes, avec un retour très positif des facilitateurs comme des participants. Une quatrième promotion de facilitateurs, ainsi qu'un réseau d'échange et de capitalisation devraient voir le jour début 2023.

La « prime air bois » revisitée par le design de service public

Reconsidérer un dispositif, en partant du point de vue de ses usagers afin de comprendre ce qui les bloque, c'est tout l'objectif de la démarche de design de service public initié en 2022 sur la Prime Air Bois.

Avec l'appui de designers, cette démarche avait vocation à identifier et expérimenter les moyens d'accélérer le renouvellement des équipements de chauffage au bois. Elle a abouti à une expérimentation de « porte à porte » conduite sur deux communes en 2022 (Grenoble et La Tronche) permettant d'identifier les foyers concernés par un changement de poêle, de leur apporter rapidement les informations sur la Prime Air Bois (information sur le reste à charge après travaux et primes) et d'identifier avec eux les leviers leur permettant de passer à l'acte (obtenir une liste d'artisans certifiés, bénéficier de conseils sur le type d'équipement à installer, d'information sur la nature et la durée des travaux, etc.).

Cette expérimentation a permis de toucher en 20h de porte à porte autant de potentiels bénéficiaires que ceux qui ont déposé un dossier en 2021 sur la ville de Grenoble et 6 fois plus sur la commune de La Tronche. Les travaux sont en cours pour espérer déployer ce dispositif sur d'autres communes.

Refonte du site internet de la Métropole

Grenoble Alpes Métropole a lancé fin 2021 la refonte de son site web, grenoblealpesmetropole.fr, avec notamment pour objectifs de :

- Placer l'utilisateur au centre de ce nouveau site pour mieux répondre à ses attentes,
- **Promouvoir les actions de la Métropole en faveur des transitions et accompagner le changement de comportements des citoyens,**
- Construire un site sobre, moderne, écoconçu et accessible à tous.

Pour répondre à ces enjeux, la Métropole a innové dans sa façon de conduire ses projets numériques :

- Tout au long de l'année 2022, de nombreux ateliers de conception ont été organisés avec des citoyens, professionnels, médiateurs du numérique, personnes porteuses d'un handicap, agents métropolitains...

- Une démarche d'accessibilité numérique exigeante a été intégrée dès le début du projet, permettant au site d'être certifié 100 % accessible.
- Enfin, l'écoconception a été également au cœur de toutes les phases d'élaboration de ce site avec l'accompagnement du GreenIt. Le résultat : **l'impact environnemental du nouveau site a été réduit de moitié par rapport à la version précédente.**

Le nouveau site a été mis en ligne le 13 décembre 2022 : www.grenoblealpesmetropole.fr

Préservation des ressources et adaptation au changement climatique

LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS, POUR PRÉSERVER LES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

Entre 2005 et 2017, 47 hectares de terres agricoles ou naturelles ont été urbanisés en moyenne chaque année. Au travers de son PLUi, Grenoble Alpes Métropole s'est engagée sur un objectif de modération de consommation d'espace à hauteur de - 35 % par rapport aux dix dernières années. Ainsi, à l'échéance 2030, l'objectif est de limiter la surface « artificialisée » de 30 ha par an en moyenne au maximum.

Cet objectif se décline de la sorte :

- pour les espaces économiques, la consommation d'espace est réduite d'environ - 65 % par rapport à la consommation des dix dernières années (10 ha/an) soit 3,5 ha/an ;
- pour les espaces urbains mixtes, la consommation foncière maximum est fixée 27 ha/an, contre 36 ha/an ces dix dernières années.

En matière de limitation de l'étalement urbain, le PLUi précise que plus de 50 % de la construction de logements devra être réalisée dans l'enveloppe urbaine par renouvellement urbain ou densification des unités foncières déjà bâties ou non bâties.

La Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 porte l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050. Elle rythme l'atteinte de cet objec-

tif par tranche de 10 ans et fixe un premier palier de - 50 % de consommation d'espaces pour les 10 ans à venir. Elle prévoit un régime d'exception pour les PLU approuvés depuis moins de 10 ans, si des objectifs de réduction de la consommation de l'espace sont supérieurs à 1/3 par rapport à la période précédant l'arrêt du projet de PLU.

Les premiers résultats fournis par l'étude des modes d'occupation du sol (MOS), nouvel outil de suivi de l'évolution de l'occupation du sol succédant à SPOT THEMA (outil qui a servi lors de l'élaboration du PLUi), montrent une décroissance progressive du rythme de consommation sur le territoire métropolitain, avec une moyenne de 30,5 ha par an « artificialisés » entre 2010 et 2020 et 28 hectares par an sur la récente période 2015-2020. Ces chiffres de consommation de l'espace tendent à confirmer que le territoire de Grenoble Alpes Métropole s'est d'ores et déjà engagé dans la 1^{ère} étape du ZAN.

Protection des espaces agricoles dans le PLUI

Un PAEN (périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains) a été défini et mis en place sur les 9 communes de la rive gauche du Drac et des contreforts du Vercors.

→ ZOOM PROJETS 2022

La Métropole conforte les activités agricoles et forestières

Lors de l'élaboration du PLUi, une étude conduite par la chambre d'agriculture a identifié les sites agricoles stratégiques du territoire métropolitain : plaine de Reymure, plaine de Meylan-la Taillat et des Voutes, plaine de Sassenage-Noyarey, plateau de Champagnier, zone du Plan à Vizille et Vaulnaveys, etc. Ces sites constituent des espaces essentiels à l'activité agricole. Le déclassement de zones à urbaniser dans les POS et PLU communaux a été réalisé avec les maires des communes. Il a permis de rendre aux espaces leur vocation agricole et naturelle et pérenniser depuis 2015 plusieurs centaines d'hectares.

Afin de conforter le dynamisme agricole de son territoire, Grenoble Alpes Métropole considère qu'il est nécessaire de garantir la protection des espaces agricoles à long terme, de permettre le renouvellement et la création de nouveaux sièges d'exploitation, de favoriser la restructuration des zones agricoles. Il s'agit de faciliter leur évolution vers une agriculture de proximité visant à développer les filières territoriales, qui seront déployées et valorisées dans le cadre du pôle agroalimentaire isérois et du projet alimentaire interterritorial (PAiT), mis en œuvre avec la ville de Grenoble, le Pays Voironnais, le Grésivaudan, le Trièves, Saint-Marcellin-Vercors-Isère, les deux parcs naturels régionaux de la Chartreuse et du Vercors et les acteurs socioprofessionnels, associatifs et citoyens de l'alimentation.

Concernant les espaces forestiers, la Métropole, dont l'essentiel du territoire est forestier, a défini et mis en œuvre un « schéma de desserte forestière et de mobilisation des bois ». Dans ce cadre, l'ensemble des équipements nécessaires à la gestion forestière (entrées de massifs, places de dépôt de bois, places de retournement des engins forestiers...) ont été repérés et protégés dans le PLUi.

La Métropole est engagée pour une gestion durable de la forêt et des filières bois, aux côtés de l'ensemble des partenaires forestiers, en coordination avec la plupart des territoires du Sud Isère dans le cadre de la démarche « Forêt horizon 2030 ». En effet, si la forêt recèle d'importantes ressources et fonctions naturelles, économiques et sociales, elle est avant tout un espace à partager car c'est un élément important de la qualité du territoire,

aujourd'hui très fortement fragilisé par le changement climatique. Il s'agit d'en prendre soin, en garantissant son rôle essentiel de puits de carbone.

Protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains (PAEN) sur la rive gauche du Drac et les contreforts du Vercors ainsi que dans la polarité Nord-Est

Dans le cadre de son PLUi, la priorité de Grenoble Alpes Métropole est de préserver et valoriser le potentiel agricole pour une production de qualité, et d'organiser ou soutenir les actions pour l'approvisionnement alimentaire du territoire métropolitain. Toutefois, la principale difficulté pour parvenir à cet objectif dans le territoire est la préservation et la mobilisation du foncier agricole.

Or, la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux a confié aux Départements une compétence de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains (dite « PAEN »). L'outil PAEN est constitué d'un programme d'actions qui concourt au maintien et à la valorisation de l'agriculture, de la gestion forestière, des espaces naturels et des paysages, au sein d'un périmètre de protection à long terme portant sur des zones agricoles et naturelles.

Aussi, le déploiement d'un PAEN sur deux secteurs à forts enjeux de la Métropole permettrait de définir et mettre en œuvre un projet local cohérent et ambitieux pour la gestion et la valorisation des espaces agricoles, forestiers et naturels.

En premier lieu, à la demande conjointe de Grenoble Alpes Métropole et de 9 communes de la rive gauche du Drac et des contreforts du Vercors, une démarche partenariale est engagée depuis 2021, en lien étroit avec le Département et la Chambre d'agriculture de l'Isère, pour mener une réflexion sur l'outil PAEN.

Cette démarche s'appuie sur une réflexion concertée entre les acteurs du territoire (élus, agriculteurs, forestiers, environnementalistes). Elle a permis, à ce jour, d'identifier les axes d'interventions souhaitables pour conforter l'agriculture et la gestion des espaces forestiers et naturels du territoire, ainsi que des zones à enjeux pour la préservation des espaces agricoles et naturels, au sein desquelles il paraîtrait pertinent de définir un périmètre PAEN.

Le périmètre de protection est en cours de définition avec les communes concernées. Il permettrait ainsi d'assurer la pérennité, l'efficacité et la cohérence du programme d'actions, grâce à la préservation sur le long terme du foncier agricole et naturel concerné.

Dans le même esprit, la commune de Meylan a sollicité la Métropole et le Département pour engager une démarche similaire. Considérant la cohérence géographique du secteur, il est apparu opportun d'envisager cette initiative à l'échelle de la polarité Nord-Est, élargie aux communes de Murianette et Domène. Un prochain comité de pilotage de la Polarité Nord-Est devrait statuer sur cette proposition.

Cette réflexion s'inscrit dans le prolongement de l'engagement de la Métropole à soutenir l'agricul-

ture locale et la consommation de proximité, dont l'exemple tangible est l'acquisition de plus de 50 ha de terres dans la plaine de la Taillat à Meylan afin d'y installer de jeunes agriculteurs. Au-delà, un espace d'expérimentation agro-écologique est en projet sur ce site également. Il permettra aux agriculteurs de tester de nouvelles pratiques visant, entre autres, à s'adapter au changement climatique. De même, le site de la Taillat pourra accueillir une pépinière d'installations agricoles (espace test), afin que de nouveaux porteurs de projets puissent constituer ou conforter leur expérience dans un cadre sécurisé avant de déployer définitivement leur activité. Les acquisitions foncières sont faites, la rénovation des bâtiments devant accueillir ces différentes activités sera réalisée en 2023 / 2024.

DÉVELOPPER UN URBANISME ET UN AMÉNAGEMENT DURABLES

Le PLUi est un des outils de mise en œuvre du principe de durabilité qu'évoque la notion de développement durable. A ce titre, plusieurs actions sont déclinées par le PLUi sur le volet adaptation et atténuation face au changement climatique.

Un travail avec l'agence d'urbanisme est engagé pour aboutir à une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Climat en 2025, qui permettra de mieux traduire les ambitions énoncées suite aux démarches du scénario de neutralité carbone et de la convention citoyenne pour le climat. Ce travail s'appuie sur les articulations entre PCAEM et PLUi suivantes, déjà prises en compte dans le PLUi et dont les niveaux d'ambition peuvent être accrus :

- conception de quartiers et bâtiments bioclimatiques ;
- approfondissement de la caractérisation des îlots de chaleurs urbains ;
- végétalisation de nos villes et nos villages ;
- réduction des terrains minéralisés ;
- imposition des exigences de performances énergétiques dans les nouvelles constructions
- limitation de l'exposition des populations à la pollution atmosphérique
- densification du réseau de chaleur urbain principal, tout en visant le 100 % énergie renouvelable ;

- obligation de la production d'énergie renouvelable pour les constructions neuves.

4 grands champs d'action sont identifiés pour mieux articuler PCAEM et PLUi : végétalisation, bioclimatisme, îlots de chaleur urbain, énergie.

→ ZOOM PROJETS 2022

Projet urbain GrandAlpe

Entre la MC2 et la place des Cinq Fontaines, entre l'avenue Jean Perrot et le cours de la Libération, autour de l'avenue de l'Europe et Grand'Place, le territoire du projet GRANDALPE accueille 30 000 habitants et 40 000 emplois. C'est un territoire habité et fréquenté par de multiples acteurs, habitants, actifs, consommateurs ou usagers des équipements, qui aspirent à un cadre de vie amélioré, changement amorcé grâce au projet de rénovation urbaine «les Villeneuves 1^{er} écoquartier populaire».

GRANDALPE, projet d'aménagement ambitieux, est porté par la Métropole grenobloise et les communes de Grenoble, Échirolles et Eybens. Il se veut démonstrateur de la transition écologique et mobilisera tous les atouts pour construire une ville sans énergies fossiles.

Le projet a pour objectifs de :

- réduire et limiter les consommations énergétiques en s'appuyant sur la présence du réseau de chaleur urbain et en étudiant les possibilités de développer des systèmes de rafraîchissement utilisant des énergies renouvelables ;
- réduire l'exposition aux nuisances sonores et à la pollution de l'air de la population ;
- adapter les bâtiments et les espaces publics au réchauffement climatique ;
- porter une attention toute particulière à l'exemplarité environnementale des nouvelles constructions et à la rénovation énergétique des bâtiments existants ;
- contribuer à désimperméabiliser les sols et à conforter la place de la nature de en ville, en mettant en œuvre le concept de ville parc ;
- faire du territoire un pôle significatif de production d'électricité renouvelable en s'appuyant sur les surfaces de toitures des grands équipements.

En 2022, l'installation d'un jardin bioclimatique temporaire a été expérimentée sur le parvis d'Alpe Congrès. L'installation comportait 130 arbres en pots plantés sur des buttes recouvertes de terre, ainsi qu'un large vélum apportant de l'ombrage sur les parvis du centre de congrès et de la patinoire pôle sud. Les résultats observés sont très positifs, avec une réduction de la température ressentie de 4° sous le vélum, et une réappropriation du lieu par les usagers.

Les arbres en pot seront replantés à l'hiver 2023, et un aménagement paysager définitif sera mis en place sur le parvis. L'expérience capitalisée grâce au jardin bioclimatique permettra d'envisager d'autres interventions de cette nature sur des sites contraints.

Après la démolition de l'autopont Marie Reynoard, les travaux de réaménagement du cours de l'Europe autour de Grand'Place sont en préparation. Ils seront réalisés en 2023 et 2024 afin d'initier la création d'un parc linéaire le long du cours. L'extension du centre commercial Grand'Place en cours de construction sera doté de 2 600m² de panneaux photovoltaïques en toiture.

Projet de la polarité Nord-Est

Contexte

Le projet de la polarité Nord-Est s'étend sur 5 communes : Grenoble, Gières, la Tronche, Saint Martin d'Hères, Meylan avec 2 partenaires : l'université Grenoble Alpes et le CHU-Ga. Il s'étend sur

un périmètre de 2000 ha environ (4 % de la surface de la métropole) et accueille 34 700 habitants (8 % de la population de la métropole), 49 300 emplois (20 % des emplois de la métropole), 41 426 étudiants (66 % des étudiants de la métropole)

Ce périmètre de secteur de grands projets urbains a été retenu par délibération en date du 3 novembre 2016, a été défini d'intérêt métropolitain en matière d'aménagement.

La délibération du 17 décembre 2021 a permis d'acter l'engagement de la démarche de grand projet de territoire partagé et ses objectifs avec Grenoble Alpes Métropole, les 5 communes et les 2 partenaires.

Histoire du lieu

A l'origine, le territoire de la polarité Nord-Est est un espace géographique composé de marécages inoccupés en dehors de la nature propre à ce sol, où l'eau était la principale composante. Les travaux d'endiguement, les champs d'inondations contrôlées ont permis de rendre plus habitable ce territoire, mais de fait, ont mis à distance l'eau du reste de la ville et l'ont estompée dans la conscience collective. Cet élément naturel propre à la géographie du lieu est donc aujourd'hui plutôt perçu comme un risque que comme une ressource. Les villes historiquement se sont installées et tournées vers les cotés. Les infrastructures routières et ferroviaires sont alors venues encore davantage fragmenter ce secteur au-delà de ces coupures naturelles.

La polarité Nord-Est est donc souvent perçue comme un patchwork, une mosaïque dans le territoire. Des pièces urbaines et paysagères se juxtaposent, parfois monofonctionnelles mais néanmoins avec des qualités intrinsèques qui portent des dynamiques complémentaires et rayonnantes : habitat, économie, universitaire, hospitalière, etc.

Pourtant, des formes urbaines du quartier des Béalières à Meylan -véritable éco-quartier avant l'heure- ou du campus de l'UGA sont des démonstrateurs de la capacité à tisser urbanité et nature comme modèle de la « ville parc ».

Le projet

Aujourd'hui, le projet de territoire de la polarité Nord-Est a pour enjeu de fédérer ce secteur métropolitain par l'aménagement d'une ville résiliente autour de son armature, le parc naturel urbain et agricole des boucles de l'Isère et des grandes en-

trées structurantes que sont Péri, Jean Pain, Verdun et l'A41. S'y ajoute une attention particulière à organiser une ville de la proximité, par la mise en réseau du territoire autour de la trame verte et bleue, par l'organisation des déplacements tous modes entre les différentes centralités et le renouvellement urbain qualitatif répondant au concept de la « ville parc ».

Les projets en cours et dynamiques actuelles s'ancrent dans cette vision stratégique environnementale qui tend à renouer avec la géographie de son territoire. La future zone d'exception par exemple, à La Tronche, est le déclencheur pour imaginer une nouvelle forme d'urbanisme résilient permettant d'habiter des territoires submersibles, afin de réaliser un campus technologique santé. L'apaisement des infrastructures permettra de flouter les limites infrastructurelles, favoriser la désimperméabilisation et la plantation d'arbres, développer de nouveaux couloirs de biodiversité, lutter contre les îlots de chaleur mais aussi de favoriser le report modal vers les transports en commun ou le vélo.

Néanmoins, la composante historique et géographique de la polarité Nord-Est autour des boucles de l'Isère, interface entre l'ensemble des pièces urbaines pour former un grand parc métropolitain, reste encore au stade du concept. Elle est pourtant à la rencontre entre la pente, la plaine et l'eau.

Véritable « climatiseur » dans un contexte de réchauffement climatique, ce parc cristallise les enjeux environnementaux qui permettront d'en définir son identité commune et fédérer les acteurs. Ce parc est potentiellement vecteur de nouveaux liens entre les territoires non pas sous le seul angle de la mobilité mais surtout comme un espace naturel remarquable, refuge de biodiversité.

L'agriculture, composante historique de la boucle de la Taillat, liée aux champs d'inondations contrôlées, est une opportunité de renouer le territoire avec une économie locale et la préserver. La polarité porte cette dynamique avec le projet de PAEN afin de maintenir les terres agricoles, développer les circuits courts et l'agriculture biologique et faire en sorte que les enfants du territoire mangent, dans les cantines, les légumes qui proviennent des champs maraichers qui s'étendent face à leurs fenêtres.

C'est un projet de sol où la Ville a enfin l'opportunité de se retourner vers l'eau, donc son histoire,

sa géographie, et être une nouvelle source de coopération, de lieux de rencontre, un espace naturel attractif qui révèle l'ensemble des milieux vivants, humains et non humains.

Les dernières réglementations, notamment le ZAN, forcent à penser l'aménagement différemment et en faveur de la nature et des sols. C'est pourquoi à l'échelle de la polarité Nord-Est des outils doivent être mis en place pour le calcul de la compensation, de la « désartificialisation », la renaturation. Ces démarches sont déjà mises en œuvre dans le cadre de l'intégration des futurs grands équipements métropolitains notamment le futur Hôtel Métropolitain, Athanor ou le futur Unité d'Incineration et de Valorisation Énergétique (UIVE). Pour chacun d'entre eux, une attention est portée sur la compacité des architectures, leur implantation, la mutualisation des axes de circulations pour réduire les zones imperméabilisées et en renaturer d'autres.

Pour conclure, ce projet de territoire est soutenu, partagé par l'ensemble des acteurs, collectivités et partenaires. Un des trois objectifs de la délibération cadre est de créer une **polarité d'excellence environnementale** :

- Structurer avec le SMMAG et la Région une stratégie globale de mobilité à l'échelle de la polarité prenant en compte les enjeux de report modal, de décarbonation, d'intermodalité, de transports en commun.
- Aménager un parc naturel urbain autour des boucles de l'Isère, et des parcs existants (Parc Paul Mistral, Ile d'Amour), à vocation naturelle, agricole, éducative (sensibilisation à l'environnement, aux risques, à la culture, aux transitions) et de loisirs qui constituera un lieu fédérateur à l'échelle de la polarité et de la métropole.
- Valoriser le développement des réseaux de chaleur urbain et expérimenter des boucles locales de production /consommation d'énergies renouvelables.

PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS, LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES

PROJETS EN COURS

- Contrat vert et bleu métropolitain : mise en œuvre du programme d'actions jusqu'à mi 2022.
- Poursuite des partenariats avec les acteurs majeurs de la protection de la biodiversité du territoire à travers des conventions pluriannuelles (associations, universités, etc.).
- Développement de l'observatoire métropolitain de la biodiversité et mise en ligne : <https://biodiversitecarte.grenoblealpesmetropole.fr/>
- Poursuite de l'accompagnement des différents services métropolitains pour renforcer l'exemplarité de la collectivité en matière de protection et de valorisation de la biodiversité.
- OAP paysages : animation du réseau des urbanistes, des instructeurs du droit des sols et des acteurs de l'aménagement pour partager et développer les « bonnes pratiques » et les modalités d'application de la règle d'urbanisme et de programmation, développement d'outils de sensibilisation auprès de différents publics pour accompagner le bon usage des outils du PLUi (brochure grand public, vidéo, etc.).

→ ZOOM PROJETS 2022

Organisation d'événements de sensibilisation du grand public

- La dernière année du Contrat vert & bleu (CVB) a été marquée par l'organisation de deux événements à destination du grand public, qui n'avaient pu avoir lieu ces dernières années en raison des conditions sanitaires :
- « Explore ta nature ! », le 22 mai à l'espace naturel des Vouillants, à l'occasion de la fête de la nature, a permis de sensibiliser les habitants, environ 250 personnes, sur les enjeux biodiversité et de faire connaître les inventaires faune et flore existants sur le territoire,
- Escape Game « Biozmoze » au Parc de l'Île d'amour, le 25 juin : plus de 700 inscrits pour ce jeu immersif invitant les participants à découvrir les espèces qui vivent aux portes de la ville, de manière ludique et théâtralisée.
- Les chargés de mission biodiversité ont également participé et co-animé plusieurs temps d'échanges dans le cadre de Grenoble Capitale verte européenne.

Sept nouvelles communes accompagnées via le dispositif « la trame verte & bleue dans les villes et villages » :

Ce dispositif du contrat vert et bleu permet, au travers d'un accompagnement technique et financier, de soutenir des initiatives communales s'inscrivant dans une démarche exemplaire de

préservation, restauration et valorisation de la biodiversité et de la trame verte et bleue métropolitaine. En 2022, sept nouvelles communes sont entrées dans le dispositif, portant le nombre de communes bénéficiaires à 19. Les projets soutenus en 2022 concernent la restauration de corridors écologiques, la végétalisation de parkings et la rénovation de l'éclairage public en lien avec la préservation de la trame noire (réduction voire extinction de l'éclairage public en faveur des espèces se déplaçant la nuit).

L'accompagnement des projets pour la prise en compte des enjeux de l'OAP paysage et biodiversité avec le CAUE auprès des communes et des maitres d'ouvrage / maitres d'œuvre :

L'année 2020 avait permis de définir un programme triennal avec le CAUE au service de projets et de la qualité paysagère des projets. Cette action menée en 2022 avec les acteurs de l'aménagement (CAUE, élus, architectes, maitres d'ouvrage, paysagistes) a permis de réaliser 6 temps forts d'échanges avec visites sur site.

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS

PROJETS EN COURS

- La Métropole mène, en partenariat avec les acteurs de la forêt et des filières bois, des actions visant à favoriser la gestion forestière durable et le développement de l'économie locale du bois.
- La Métropole et l'ensemble des territoires de la grande région grenobloise (Pays Voironnais, Grésivaudan, Trièves, Saint-Marcellin-Vercors-Isère, PNR Vercors, PNR Chartreuse, Espace Belle-donne) sont engagés collectivement dans une stratégie commune « Forêt Horizon 2030 » dans un objectif ciblé d'adaptation au changement climatique et de transition énergétique.
- Renforcement de l'exemplarité de la Métropole dans la gestion de ses propriétés forestières (plans de gestion et exploitation durable, certification) et dans l'usage de bois local en construction et rénovation de bâtiments (projet du nouvel Hôtel de Métropole).
- Mobilisation des partenaires et des services de la Métropole pour mieux concilier les fonctions de la forêt et du bois : gestion de l'eau, de la biodiversité, fréquentation des habitants, etc.

→ ZOOM PROJETS 2022

Partenariat avec les acteurs de la forêt et des filières bois :

- Elaboration d'une procédure d'accompagnement des exploitants forestiers dans les zones sensibles de captages d'eau potable complétée par la mise à disposition auprès des entrepreneurs forestiers de « kits antipollution d'intervention d'urgence » ;
- Soutien au projet proposé par le Parc naturel régional de Chartreuse, en collaboration avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) pour l'élaboration d'une stratégie foncière forestière autour de divers outils tels que la « bourse foncière » ou l'identification des « biens vacants et sans maîtres », qui doivent permettre de faciliter les projets de (re)mise en gestion de la forêt, la préservation des aménités forestières (captage d'eau notamment), etc. ;
- Adhésion à l'association « Sylv'actes, des forêts pour demain », qui permet d'envisager des actions concrètes en matière d'aménagement forestier (restructuration, plantation), pour répondre aux enjeux d'adaptation au changement climatique et qui offre la possibilité de lever des financements publics et privés locaux (stockage carbone, emploi, etc.) ;
- Soutien à l'ONF (Office national des forêts) pour le renouvellement obtenu en 2022 du label « Forêt d'exception » en Chartreuse, et l'intégration au partenariat et à la gouvernance de la démarche avec participation à la mise en œuvre du plan d'actions dédié.

GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU, PRÉSERVER LA QUALITÉ DES RIVIÈRES ET DES OCÉANS

PROJETS EN COURS

- Feuilles de routes Alimentation en Eau Potable (AEP), Assainissement et GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) validées en conseil métropolitain le 02/07/2021.
- Développement de la desserte en eau de nappe non chlorée.
- Poursuite de la gouvernance de l'eau avec les conseils d'exploitation et les comités des usagers (petit cycle) et les COMAPI (grand cycle).
- Sécurisation de l'alimentation des coteaux par des interconnexions.
- Amélioration de la dépollution d'Aquapôle par temps de pluie.
- Diminution de la collecte des eaux pluviales pour réduire les rejets non traités des réseaux par temps de pluie.
- Poursuite de la révision des DUP des deux grands champs captants.

→ ZOOM PROJETS 2022

Le petit cycle eau potable et assainissement

Feuille de route 2022-2026

Le début de mandat en 2020 a été l'occasion de proposer deux nouvelles feuilles de route de l'eau potable et de l'assainissement 2022-2026. Ces documents rédigés sous la forme de délibérations cadre actualisent les enjeux de la régie de l'eau potable (la dernière version datait de 2016). Ils déterminent les principales problématiques à aborder pour les 5 prochaines années, avec notamment :

- pour l'eau potable : l'analyse des perspectives des missions confiées à la SPL Eaux de Grenoble Alpes et celles exercées directement par la régie, la préservation de la qualité des ressources (révisions des DUP, mise en place du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux...), le renforcement de la coopération avec les territoires voisins sur l'alimentation en eau potable, ou encore l'amélioration de notre modèle de tarification sociale.
- pour l'assainissement : la création d'une nouvelle filière temps de pluie à Aquapôle pour améliorer la dépollution des effluents, la déconnection des eaux pluviales des réseaux, ou l'adaptation du parc de véhicules au nouvelles ZFE.

Promotion d'une gestion intégrée des eaux pluviales pour tous les nouveaux projets et lors des renouvellements urbains et diminution de notre impact environnemental par temps de pluie :

En 2022, la régie assainissement a travaillé sur différentes thématiques permettant de répondre à cet objectif. Des actions de prévention et d'information auprès de la population visaient à limiter les pollutions vers le milieu, avec comme action phare « ici commence la mer », permettant de sensibiliser la population à l'impact des comportements individuels sur la pollution des rivières et des mers.

Des actions sur le système de collecte ont également été mises en œuvre afin de réduire sa sensibilité aux forts événements pluvieux et donc aux surverses d'eaux non traitées vers les rivières : une action importante a été la pose de 2 vannes hydrodynamiques dans le réseau visitable grenoblois en fin d'année. Ces vannes vont permettre de réguler les à-coups hydrauliques en mobilisant la capacité de stockage des collecteurs visitables en amont, et donc limiter les rejets par temps de pluie au niveau des déversoirs d'orage pour un coût d'investissement très modéré par rapport à une solution traditionnelle de stockage en bassin.

A l'exutoire de ces déversoirs d'orage, qui représentent les points de rejets non traités du système de collecte lors des fortes pluies, un filet de retenue des macro-déchets a été testé en format pilote sur Fontaine. Ce dispositif permet de retenir l'ensemble des déchets qu'on retrouve dans les réseaux unitaires mélangeant des eaux usées et des eaux de pluie. Les déchets retenus ont été analysés finement, et il ressort de la typologie par nature une forte prédominance des lingettes, ce qui conforte la régie dans son ambition de communiquer auprès du plus grand nombre sur l'impact désastreux de ce produit lorsqu'il est indûment jeté dans les toilettes, fléau pour les équipes d'exploitation mais aussi pour la faune et la flore.

Le grand cycle de l'eau : GEMAPI

- Répondre aux obligations réglementaires liées à la compétence GEMAPI : réalisation des dossiers d'autorisation pour les systèmes d'endiguement des affluents de classe B (Furon) réalisée et de classe C prioritaires (Lavanchon, Domeynon, Jaillières) : Domeynon et Lavanchon pour juin 2023, autres digues de classe C prioritaires avec les services de l'Etat.
- Suivre et piloter, en coordination avec le SYMBHI (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère), les Programmes d'Action Prévention Inondations (PAPI) : phase études pour le Drac ; en cours de finalisation des travaux pour Isère Amont ; phase étude sur Grésivaudan (schéma hydraulique Sonnant en cours et Lavanchon en 2023) et Romanche amont (schéma hydraulique Vernon programmé pour 2023).
- Mettre en œuvre les travaux de protection contre les inondations prioritaires pour les affluents (Jaillières en cours de finalisation, Sonnant en 2023, Brise Tourte en 2023, etc).
- Mettre en œuvre les programmes de gestion par bassin versant et les projets de restauration écologique des cours d'eau et zones humides identifiés dans les contrats, en particulier les plans de gestion des Réserves naturelles régionales (RNR) des Isles du Drac et de l'étang de Haute Jarrie, les travaux sur le site de la Rivoire, les PPG (Plans Pluriannuels de Gestion pour les cours d'eau). Le plan de gestion de la RNR des Isles du Drac devra également être renouvelé en 2023.
- Poursuivre la gouvernance GEMAPI locale (tenue des COMAPI), la communication GEMA (notamment celle en direction des riverains sur les droits et devoirs) et les animations auprès du grand public et des scolaires dans les réserves naturelles. Suivi et appui des projets de labélisation EPAGE (Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux) du SYMBHI (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère) et de création de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Isère.
- Finance : instruction de la question de l'évolution du montant de la taxe GEMAPI en fonction de la prospective financière. Poursuivre la recherche de financements complémentaires (appels à projets, fondations, etc.).
- Préservation des ressources en eau :
 - Poursuite des études préalables à la révision des DUP des grands champs captants : rendu des études sur les risques de contaminations par les rejets industriels (étude chlorate-perchlorates) et bilan qualité des nappes souterraines (suivi surfacique).
 - Poursuite de la régularisation des DUP et de la mise en conformité des captages d'eau potable de coteaux.

ADAPTER NOTRE TERRITOIRE FACE AUX RISQUES NATURELS ET ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES

PROJETS EN COURS

- **Cartographie des risques** (sous l'égide de l'Etat) :

- Finalisation du PPRi (Plan de prévention du risque inondation) : finalisation du projet de PPRi Drac, enquête publique automne 2022.
- Stabilisation de la stratégie de révision du PPRi Isère Amont et travail sur les zones violette en 2022 et lancement des dossiers de demande de Zones d'Exception (Inovallée et CTS-CHU).
- PPRn (Plan de prévention des risques naturels) : finalisation et approbation du PPRn de La Tronche (07 novembre 2022).

- **Intégration du risque dans les grands projets d'urbanisme** : suivi continu des projets : Portes du Vercors, Zone d'activités Papeteries et Saut du Moine, Tuillerie, Inovallée, Actipole et futur Parc Industriel Sud. Test de faisabilité des opérations complexes en zone PPRi Fontaine et Seyssinet-Pariset

- **Participation aux programmes d'aménagements hydrauliques** : PAPI - Programme d'Actions de Prévention des Inondations - Drac (PAPI d'intention), PAPI Romanche aval, PAPI Isère Amont, PAPI affluent Grésivaudan (Réalisation de l'étude de vulnérabilité préalable à l'ACB du schéma hydraulique du Sonnant d'Uriage)

- **Etudes de vulnérabilité et résilience** : conseil et expertise en appui des grands acteurs (CHUGA, UGA), réalisation de l'étude PPRt- Mobilité sur le secteur PPRt Jarrie (Plan de prévention des risques technologiques) COPIL janvier 2023,

- **Démarches d'innovation** : partenariats techniques et scientifiques pluriannuels : production du PAG (Plan d'Anticipation graduée,

vis-à-vis du risques de défaillance du système d'endiguement, avec l'Ecole des Mines d'Alès) avec exercice test en février 2022 ; démarche R&D : sur le développement d'un indicateur de vulnérabilité des tissus urbains à l'aléa de ruptures de digues, avec l'Agence d'urbanisme, l'UGA, le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et AMARIS (Association des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs) : benchmark des cas et projets mobilité en zone PPRT.

- **Création d'outils et ressources** : Montage et lancement de l'offre de Mutualisation Risques (réseau communales sur les problématiques de gestion de crise). Livraison de l'application d'aide à la décision pour la gestion de crise au dispositif d'astreinte métropolitain (ACDC) et préparation de la mise à disposition aux communes adhérentes à l'offre de mutualisation. Préfiguration de la démarche PICS (audit CEREMA).

- **Culture du risque** : Co-organisation en octobre 2022 d'un séminaire (labélisation Capital Verte) sur le rôle de la Forêt en contexte de changement climatique avec le PARN (Pôle Alpin d'études et de recherche pour la prévention des Risques Naturels) ; finalisation des pages risques et résilience du site internet métropolitain, organisation d'un séminaire de diffusion du Guide de l'aménagement résilient en zones inondables constructibles le 06 décembre 2022 (labélisation Capital Verte).

→ ZOOM PROJETS 2022

Projet relatif à l’affichage du risque : finalisation de la réglementation en renouvellement urbain réduisant la vulnérabilité sur le PPRI Drac (conformité au décret 2019)

Finalisation de la réglementation RCU3 et RCU4 pour un renouvellement urbain résilient avec densification de logement. Le PPRI Drac et le PPRI Isère Amont doivent intégrer la nouvelle portée du décret PPRI 2019 et cela prend concrètement forme

en 2022 sur la rive gauche du DRAC pour les secteurs en zones RCU3 et RCU4 du PPRI Drac. L’enjeu est de produire une réglementation et des outils d’évaluation qui favorisent le Renouvellement Urbain tout en réduisant la vulnérabilité globale du territoire. Ce travail a nécessité en 2022 une forte implication de la Métropole et des communes aux côtés de l’Etat et du CEREMA pour coproduire ces corpus qui s’appuient sur des données et des propositions métropolitaines.

ARBORER, VÉGÉTALISER ET DÉS-IMPERMÉABILISER NOS ESPACES PUBLICS

PROJETS EN COURS

Verdissement et dés-imperméabilisation

- **Plan Canopée** : démarche partenariale et collective autour des actions « Arborer, végétaliser et désimperméabiliser » en réponse aux enjeux de transition écologique et de lutte contre le réchauffement climatique, mais également de ruissellement et de lutte contre les inondations.

- **Mise en oeuvre du guide des espaces publics comme référentiel** de conception et d’évaluation, notamment en matière de végétalisation et désimperméabilisation, confortation des pôles de vie.

→ ZOOM PROJETS 2022

Le patrimoine arboré : vers le plan Canopée métropolitain

Le 4 février dernier, le conseil métropolitain a adopté le premier plan Canopée pour notre territoire. L’objectif principal de ce premier plan canopée est de renforcer la place de l’arbre, du végétal et de l’eau sur le territoire afin de l’adapter aux enjeux du changement climatique. De nombreux thèmes sont abordés dans ce plan Canopée, portant notamment sur l’augmentation de l’effort de désimperméabilisation, l’amélioration de la qualité des sols, du paysage et de la biodiversité.

Le plan Canopée propose aujourd’hui une stratégie d’ensemble, mobilisant tous les leviers d’actions dont dispose la Métropole, dans le cadre d’une démarche partenariale et collective. Plantation,

protection, expérimentation, éducation, sensibilisation... Le plan d’actions proposé pour atteindre la stratégie est décliné en quatre axes :

1. Protéger le patrimoine hérité : les arbres, le végétal et les sols
2. Mettre en œuvre une gestion durable et évolutive du patrimoine
3. Développer le patrimoine – planification, pragmatisme et opportunisme
4. Mobiliser les acteurs

Un site : <http://arbres.grenoblealpesmetropole.fr> a été mis en ligne. Il donne accès notamment à une carte interactive des 34.000 arbres de voirie gérés par la Métropole, avec des indications sur leur espèce et les services écosystémiques rendus.

GÉRER RÉDUIRE ET VALORISER NOS DÉCHETS

PROJETS EN COURS

- Le tri des déchets alimentaires : déploiement à la fin 2022 dans 39 communes d'une solution pour le tri des déchets alimentaires à la source, soit grâce au compostage individuel ou partagé soit grâce à une collecte en porte à porte. En 4 ans, un nouveau service a été apporté à 310 000 habitants.
- La méthanisation des déchets alimentaires : les négociations concernant le marché global de performance sont en cours pour une sélection du projet de méthanisation en 2023.
- La reconstruction des 2 outils de traitement se poursuit via les deux groupements de commandes constitués des 7 collectivités du Sud-Isère : le chantier de nouveau centre de tri a connu en 2022 une phase importante de construction du génie civil, il se poursuivra en 2023 par les équipements en vue d'une livraison prévue en 2024. Concernant l'Usine d'Incinération et de Valorisation Énergétique, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué en 2022 et la consultation pour le marché process en conception réalisation (lot principal) a été lancée en fin d'année 2022.
- L'achat de nouvelles bennes à ordures ménagères (BOM) qui circulent au GNV.
- 3 reconstructions de déchèteries sont lancées : Jacquard, Fontaine et Varces.
- Actions en faveur de l'économie circulaire : les travaux ont démarré sur le Pôle R, site totem dédié à des activités d'économie circulaire, notamment de reemploi et lutte contre le gaspillage des ressources. Ce projet a obtenu un financement pour une partie des aménagements et pour 2 postes sur 2 ans dans le cadre de l'AMI Manufacture de proximité de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires.
- La densification de la collecte du verre : 25,4 kg par habitant et par an collectés en 2022.
- Organisation du premier Mois de la Réduction des déchets en novembre dans le cadre de Grenoble Capitale Verte : plus de 120 animations et ateliers répartis sur l'ensemble du territoire pour encourager à la réduction des déchets.

→ ZOOM PROJETS 2022

Les chantiers du futur centre de tri et UIVE

Le bâtiment principal du futur centre de tri est hors d'eau hors d'air en fin d'année 2022. Le montage du process démarrera 2023. Le marché de scénographie du parcours pédagogique a été attribué et est en cours de conception, les marchés de réalisation seront lancés en 2023.

L'esquisse de la future UIVE (unité d'incinération et de valorisation énergétique) établie par le maître d'œuvre a été présentée en septembre aux membres du groupement et aux communes présentes dans un périmètre de 3km autour du projet. La consultation pour le marché de conception-réalisation du process d'incinération a été lancée en décembre 2022 pour une attribution fin 2023.

Plans d'action en faveur de la réduction des déchets et de la lutte contre la pollution plastique

En mars 2022, le conseil métropolitain a approuvé le PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés). C'est un plan d'action opérationnel qui fixe un objectif sur 5 ans en cohérence avec ceux du Schéma Directeur Déchets (SDD), voté en novembre 2017, soit moins 8 % d'ici 2026, soit -37kg / an / habitant. Ce plan d'action, co-construit dans le cadre d'une participation citoyenne, est basé sur 5 axes majeurs dont découlent 21 actions et 65 sous actions :

- AXE 1 : généraliser la pratique du compostage de proximité et réduire l'apport de végétaux en déchèterie,

- AXE 2 : accompagner le changement d'échelle pour le réemploi et la réparation,
- AXE 3 : développer les alternatives aux papiers, emballages et objets à usage unique,
- AXE 4 : amplifier la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- AXE 5 : engager une dynamique avec tous les acteurs du territoire.

Des nouvelles actions ont ainsi démarré en 2022 : une expérimentation OUIPUB qui pourrait réduire de 1700 tonnes le tonnage de papier (publicités non adressées), 5 communes sont accompagnées pour remplacer les barquettes jetables plastiques des cantines, un nouveau service de collecte en porte à porte préservant des objets volumineux pour réemploi est déployé sur les 49 communes, ouverture de nouvelles recycleries sur le territoire, etc.

Un plan d'action spécifique Territoire zéro pollution plastique le complète sur les solutions visant à éviter tout abandon ou introduction de plastiques dans les milieux naturels et spécifiquement aquatiques (mégots, lingettes, emballages).

Le refus de collecte des bacs mal ou pas triés

Depuis octobre 2022, après plus d'une année de sensibilisation individuelle auprès des habitants dont les bacs ne sont pas ou très mal triés, le refus de collecte est effectif sur une partie de la Métropole pour la collecte sélective (poubelles vertes) : tout type d'habitat sur la Capuche (Grenoble), la Frange Verte et la Commanderie (Echirrolles), et uniquement en habitat individuel sur Seyssinet-Pariset, Sassenage, St Paul de Varces, Poisat, Vaulnaveys-le-Haut et Domène dans un premier temps. Les bacs de tri de ces communes ou quartiers présentant trop d'erreurs de tri (sac poubelle fermé, verre, végétaux, déchets électriques) ne sont désormais plus collectés. Leurs débarrassages ou « re-tri » sont à la charge des particuliers ou gestionnaires d'immeubles. Un adhésif est alors collé sur le bac pour prévenir. En parallèle, depuis 1 an, la cellule qualité du tri a accompagné plus de 1000 usagers pour améliorer leur tri avant l'application du refus.

Test TEOMI 1^{ère} phase

Dans le cadre de la réflexion sur la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative), un bilan a été envoyé en début d'année 2022 sur

les résultats de la première phase de test réalisée en 2021. Une seconde phase a été entamée en 2022 sur un périmètre élargi incluant la ville de Seyssinet Pariset soit 35 000 habitants. Ces derniers ont été informés du volume collecté à leur adresse et d'une estimation de TEOMi sur la base des levées comptabilisées sur le 1^{er} semestre 2022.

Solidarités, santé et épanouissement humain

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS, FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

PROJETS EN COURS

- **Mise en œuvre du nouveau fonds métropolitain d'accompagnement social aux transitions.** Deux programmations basées sur l'appel à projets permanent ont été adoptées par le conseil métropolitain. Elles ont permis de confirmer l'attente des opérateurs associatifs d'un soutien sur des actions de sensibilisation, d'éducation, d'accompagnement des populations les plus fragiles dans leurs changements de pratiques liés à la transition climatique.
- Un appel à manifestation d'intérêt dédié à la Zone Faible émission grand public et à la mobilité est en cours de construction et sera lancé début janvier 2023. C'est le volet AMI du **fonds métropolitain d'accompagnement social aux transitions**. La campagne de concertation pour la ZFE a montré tout l'intérêt de la mise en place d'actions de sensibilisation et d'accompagnement social.
- **Plan pauvreté** : en partenariat et cofinancement avec l'Etat, un programme d'actions de lutte contre la pauvreté, élaboré conjointement avec la direction emploi insertion et la direction foncier habitat, s'est poursuivi en 2022. Les actions portent sur les enjeux de parentalité, en particulier pour les familles monoparentale, l'accès à la qualité alimentaire pour les populations les plus précaires (circuits courts et biologique), la lutte contre les inégalités d'usages du numérique, l'accès aux droits et les déterminants de santé.
- **Médiation sociale** : dans le cadre du Comité Intercommunal de la Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD), une démarche d'étude et de réflexion a été initiée par la Métropole. Un groupe de travail du CISPD a permis de partager les éléments de diagnostic et les pistes de structurations à venir dans l'objectif de relancer la médiation sociale sur des espaces publics. Une commande groupée entre plusieurs communes et la Métropole est en cours de finalisation pour une mise en place en 2023.
- **Prévention spécialisée** : 2022 a été dédiée à la révision des contrats d'objectifs territoriaux. Ces contrats sont définis entre la Métropole, la commune, les établissements scolaires volontaires, les acteurs jeunesse, l'opérateur de prévention spécialisée. Ce retour sur les 3 années passées a permis aux acteurs de constater le plus souvent la plus-value de ce travail partenarial pour l'intervention auprès des jeunes et de leurs familles.
- **Programme de réussite éducative 2-16 ans** : ce dispositif est inscrit dans le contrat de ville et fortement financé par l'Etat. Il permet dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (10 quartiers de la Métropole) de proposer des accompagnements individualisés à des enfants et à leurs familles pour résoudre des problématiques qui les empêchent d'avoir une bonne scolarité. Il est porté par la Métropole et mis en œuvre localement par des agents communaux ou associatifs.

- **Partenaires égalité** : dans le cadre de sa politique de lutte contre les discriminations, la Métropole a mis en place le réseau Partenaires Egalité et un dispositif pour sensibiliser, identifier et lutter contre les situations de discriminations : la cellule de veille et d'action. Une bonne collaboration avec la faculté de Droit et des avocats du barreau de Grenoble a permis la mise en place d'une consultation juridique spécialisée sur le sujet. Ces dispositifs connaissent une réelle montée en charge dont les partenaires se félicitent. La Défenseure des droits adjointe est venue rencontrer les acteurs locaux impliqués, reconnaissant de ce fait la dynamique particulière du territoire métropolitain.
- **Maison pour l'égalité femmes hommes** : le centre ressources a poursuivi et renforcé son action sur le territoire. Cette année a été plus particulièrement orienté vers l'appui à la

mise en place de dispositifs et de démarches internes à la Métropole en prévention des harcèlements et des violences, pour l'égalité et la lutte contre les discriminations. Des formations ont été proposées aux agents et managers. Des formations seront proposées aux élus.

- **Mise en œuvre du programme de renouvellement urbain contractuelisé avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)** pour un montant global de 447 M€ dont plus de 80 sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole : les deux Villeneuves, Mistral-Lys Rouge, Renaudie-Champberton-La Plaine. Négociation avec les partenaires de volets complémentaires au projet initial :
- CE Mandat janvier 2022 : avenant 2 à la Convention en cours de finalisation
- CE Clause de revoyure novembre 2022 : avenant 3 à venir en 2023

→ ZOOM PROJETS 2022

Le fonds d'accompagnement social aux transitions - FAST

La mise en place du FAST a nécessité pour la direction du développement social de travailler avec un ensemble de services et de partenaires. La volonté politique est de faire de ce fonds le pilier social du plan climat air énergie. Il exige un travail en transversalité pour comprendre d'une part les changements en cours sur différents sujets (transports, mobilité, déchets, isolation...) et d'autres part saisir les besoins sociaux que cela va engendrer.

C'est pourquoi l'unité Projets et territoires de la direction du développement social travaille en lien avec d'autres services/directions:

- Le service Management mobilité information multimodale et le SMMAG sur le pass mobilité :
 - Accompagnement pour la stratégie de prise en compte des publics précaires dans la mise en service du pass mobilité
 - Mise en lien avec les acteurs du numérique et les acteurs des quartiers politique de la ville
- Le service Management mobilité information multimodale sur la politique cyclable :
 - Définition d'un plan d'actions de développement de la pratique du vélo pour les publics en situation de précarité

- Mise en lien avec les acteurs des quartiers politique de la ville
- Instruction partagée des dossiers FAST sur le sujet

- La direction des transitions énergétiques sur la ZFE :
 - Participation à la réflexion sur les dérogations de la ZFE
 - Accompagnement pour le déploiement de la concertation ZFE
 - Accompagnement à la réflexion de mise en place des conseillers mobilités
- Le Service Climat, air, énergie :
 - Concertation pour les programmations FAST
 - Participation au forum du plan climat

Des rencontres avec ces services ont permis la définition des objectifs de l'appel à manifestations d'intérêt dédié aux mobilités et à la ZFE pour être au plus proche des réalités de terrain.

AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT, ACCOMPAGNER ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENT

PROJETS EN COURS

- Mise en œuvre du volet logement des plans de prévention des risques existants sur le territoire métropolitain.
- Lancement de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat 2025/2030 et prorogation du PLH 2017/2022 sur les années 2023 et 2024.
- Soutenir la production d'offre nouvelle de logements locatifs sociaux dans le contexte de mise en œuvre de la nouvelle réglementation environnementale 2020.
- Définition du nouveau cadre d'action relatif à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage :
 - évolution du règlement intérieur des aires permanentes d'accueil (APA) et évolution tarifaire permettant de maintenir la vocation de passage de ces équipements ;
 - refonte globale de la contractualisation des 30 terrains sédentaires métropolitains et mise en place d'une trajectoire d'évolution pluriannuelle de la tarification ;
 - état des lieux des terrains sédentaires soumis aux risques naturels.
- Avancement du Plan de Sauvegarde 2 des copropriétés de l'Arlequin.
- Mise en œuvre de la réforme des attributions de logements sociaux : cotation de la demande et gestion en flux.
- Elaboration et mise en œuvre d'une deuxième version du protocole territorial de résorption des bidonvilles.
- Poursuite de la mise en œuvre de la politique du Logement d'Abord dans ses différents axes et notamment :
 - dispositif Logement d'Abord pour les jeunes sans ressources et évaluation ;
 - déploiement de la plateforme Louez + Facile : captation de logements dans le parc privé à des fins sociales ;
 - mise en œuvre d'un outil d'observation sociale dynamique du sans-abrisme : Synchro.

→ ZOOM PROJET 2022

Logement d'Abord pour les jeunes précaires :

Dans le cadre de la politique du Logement d'Abord, une action spécifique a été développée en direction des jeunes précaires. L'ensemble des acteurs ont identifié des problématiques particulières pour ce public dans la mesure où il n'accède pas aux minima sociaux et nécessite un accompagnement spécifique lorsque les solidarités familiales n'opèrent pas. Développée en partenariat avec la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités et portée de manière opérationnelle par la Mutualité Française de l'Isère, cette action mêle :

- accès rapide à un logement dans le cadre de l'intermédiation locative (IML) ;
- accompagnement social renforcé ;
- pécule financier mensuel.

D'une durée d'un an, renouvelable deux fois, le programme Logement d'Abord pour les jeunes doit permettre à la trentaine de bénéficiaires concernés d'accéder au logement et de s'y maintenir tout en développant, pour se faire, une activité professionnelle.

Dès son démarrage, cette action fait l'objet d'une évaluation « au fil de l'eau » qui s'achève début 2023 et qui doit également donner à voir des perspectives afin d'inscrire ces enjeux dans le droit commun sans nécessairement se traduire par un déploiement large de l'action qui ne pourra couvrir en l'état les besoins du territoire.

Les suites de cette action devront s'inscrire dans les politiques structurantes de l'habitat (Programme Local pour l'Habitat) et de l'insertion (Contrat Engagement Jeunes).

Le Plan de Sauvergarde (PDS) Arlequin

La mise en œuvre du plan de sauvegarde (PDS) pour les copropriétés mixtes de l'Arlequin à Grenoble est inscrite au cœur du NPNRU et correspond à une démarche exceptionnelle pour permettre aux copropriétaires (copropriétaires privés et organismes de logements sociaux) de mener à bien des programmes de travaux en parties communes dépassant le simple entretien de leur patrimoine. Ce projet vise la réhabilitation de 586 logements : 350 logements privés et 236 logements locatifs sociaux, pour un total de 50 M€ de dépenses, dont plus de 60 000 € par logements pour les seuls travaux de réhabilitation.

De par la composition mixte des copropriétés de l'Arlequin, l'enjeu du plan de sauvegarde est ainsi de **conduire des programmes de réhabilitation impactant conjointement le parc public et le parc privé en intégrant des objectifs ambitieux en termes de performances énergétiques**. Il vise à diviser par 3 les consommations d'énergie pour atteindre une consommation conventionnelle d'énergie primaire de 77 kWh/m².an. (20 % de moins que le label BBC Renov). Après une première phase de scission des deux grandes copropriétés initiales, la seconde phase de réhabilitation a démarré en 2021 sur les 5 copropriétés par la programmation des travaux. Les travaux en eux-mêmes commenceront en 2024 et devraient être terminés courant 2026.

La production d'offre nouvelle de logements locatifs sociaux

Plusieurs outils sont mobilisés par la Métropole pour soutenir la production de logements sociaux et tendre vers les objectifs du PLH (pour mémoire, 1100 logements sociaux familiaux et 100 logements sociaux spécifiques par an) : notamment la mobilisation des financements propres et des aides à la pierre déléguées par l'Etat, le travail rapproché avec les communes déficitaires dans le cadre du PLUI et des contrats de mixité sociale, l'optimisation des outils de l'action foncière, le pilotage de la production avec les bailleurs sociaux.

La nouvelle Réglementation environnementale (RE 2020) est entrée en vigueur pour les opérations dont le permis de construire a été déposé à compter du 1^{er} janvier 2022, et concerne une dizaine d'opérations inscrites en programmation 2022 sur le territoire métropolitain. Se substituant à la Réglementation thermique 2012, elle traduit une

approche globale de la construction, qui dépasse largement les seules exigences de performance énergétique. Elle fixe ainsi aux maîtres d'ouvrage des exigences accrues, à la fois sur la performance énergétique et la qualité des bâtiments neufs, mais également sur les consommations d'énergie (avec le renforcement progressif des exigences d'ici 2031), le confort en période chaude (mise en œuvre d'une conception et de systèmes pour limiter le nombre d'heures durant lesquelles le bâtiment a une température inconfortable), la qualité de l'air (mesures pour justifier du respect des débits réglementaires de ventilation), la consommation d'eau. Elle incite de plus à intégrer des énergies renouvelables et à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Pour prendre en compte ces nouvelles exigences dans l'équilibre économique des opérations, la Métropole a adapté en 2022 son système de subventions aux bailleurs sociaux et a mis en place un nouveau barème de majorations locales des loyers.

L'entrée en vigueur de la RE 2020 intervient dans un contexte où plusieurs facteurs fragilisent la production d'offre nouvelle sur le territoire métropolitain : hausse des coûts de construction et absence de visibilité sur son évolution, difficultés de négociation avec les promoteurs pour les opérations en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), complexité de certaines opérations, modifications du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Dans une approche globale des conditions de production d'offre nouvelle, la Métropole conduira une analyse de l'impact de la RE 2020 sur les opérations, en partenariat avec les bailleurs sociaux et l'Etat, et mènera une réflexion pour adapter son système d'aides à l'évolution des niveaux de performance dans le temps (seuils 2025, puis 2028).

La réhabilitation thermique du parc social en 2022

Dispositif métropolitain existant depuis 2010, actualisé en 2017, il permet de soutenir financièrement des opérations de réhabilitation thermique réalisées par les bailleurs sociaux selon différents critères. En 2022, 6 opérations ont été reportées en 2023 du fait du contexte économique difficile, ce qui conduit à l'agrément de 200 logements locatifs sociaux, soit 4 opérations démarrées dans l'année.

Prorogation du PLH 2017/2022, et enjeux du prochain PLH 2025/2030

Le conseil métropolitain du 8 juillet 2022 a décidé d'engager la procédure d'élaboration du nouveau PLH (2025-2030) et de solliciter l'accord de l'Etat pour proroger l'actuel PLH durant les deux années 2023 et 2024. La prorogation sollicitée permettra de maintenir le caractère exécutoire du PLH le temps de l'élaboration du prochain PLH, et de préserver ses effets, notamment en termes de pilotage de la politique de l'habitat, de délégation de compétence des aides à la pierre et de liens avec les autres documents programmatiques ou de planification (PLUi). Le Préfet ayant émis un avis favorable, le PLH 2017-2022 a été prorogé par délibération le 16 décembre 2022.

L'élaboration de ce PLH se fait dans un nouveau contexte national et territorial : des tendances de fond se sont accentuées telles que la précarisation des ménages (intensification de la pauvreté et baisse du pouvoir d'achat) et les difficultés de production d'une offre à bas loyer (hausse des coûts des matériaux et de l'énergie). A ces enjeux économiques, s'ajoutent les conséquences de la crise sanitaire en termes de rapport des ménages à leur logement (diversité d'attentes, besoins plus qualitatifs, besoins d'espaces extérieurs).

Enfin, l'importance croissante portée aux enjeux environnementaux, renforcée par la crise énergétique récente, vient impacter fortement à la fois les attentes des ménages en termes de qualité de leur habitat mais aussi les conditions de production et de réhabilitation énergétique des logements. A cela s'ajoute un territoire métropolitain contraint par les risques, rendant encore plus difficile l'acte de construire et renforçant les enjeux de maîtrise foncière. Ces différentes tendances contribuent à rendre l'équation pour permettre à chacun et chacune de se loger plus complexe : globalement, les coûts s'élèvent et les capacités des ménages les plus modestes se réduisent pour financer leur logement.

Le défi de ce nouveau PLH sera donc de répondre à la fois à :

- la question climatique, au regard de l'enjeu d'aménagement équilibré de l'espace en priorisant le renouvellement urbain, pour accélérer la transition écologique par l'amplification des rénovations énergétiques et la préservation de la biodiversité et des terres agricoles avec le zéro artificialisation nette des sols.
- la question sociale, au regard de l'enjeu des solidarités (demande sociale en hausse constante : 17 000 demandeurs) par un accès au logement pour tous, avec des logements qui correspondent aux besoins et aux capacités financières des ménages et répartis de manière équilibrée sur le territoire ;

AGIR EN FAVEUR DE LA SANTÉ DES HABITANTS PAR LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR ET LA PRÉVENTION DES POLLUTIONS SONORES

PROJETS EN COURS

- Mise en œuvre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement et Observatoire Plan Bruit.
- Mise en œuvre du principe de limitation de l'exposition des populations à la pollution atmosphérique dans les constructions neuves, par l'application de l'OAP Air du PLUI.
- Sensibilisation citoyenne par le déploiement de micro-capteur : Captothèque, observatoire métropolitain de micro capteurs en lien avec 30 communes, et les citoyens.
- Education à l'environnement avec le déploiement du projet sur la qualité de l'air « Quelque chose dans l'air » dans des écoles primaires métropolitaines.
- A l'occasion de Grenoble Capitale verte de l'Europe 2022 et du mois de février consacré à la qualité de l'air, Grenoble Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et Atmo Auvergne-Rhône-Alpes ont proposé aux habitants de l'agglomération l'exposition photo « L'air à la loupe ». Une quinzaine de photographies ont été installées sur les grilles du jardin de ville de Grenoble puis sur les grilles du palais des sports afin de répondre aux questions les plus fréquemment posées par les habitants : D'où vient la pollution ? Quel air respire-t-on ? Quels effets sur la santé ? Comment agir ?
- Café débat et conférence théâtralisée dans le cadre de Grenoble Capitale verte pour présenter les actions métropolitaines d'amélioration de la qualité de l'air et les résultats du programme de recherche Mobil'Air porté par les chercheurs grenoblois sur l'impact sanitaire de la pollution et des mesures améliorer la situation.
- Experimentation d'un dispositif de porte à porte innovant pour promouvoir le Prime Air Bois sur les communes de La Tronche et Grenoble : démarche d'« aller vers » les habitants se chauffant au bois en leur proposant un calcul individualisée du reste à charge pour renouveler leur équipement polluant ainsi que des conseils sur les bonnes pratiques du chauffage au bois.

→ ZOOM PROJET 2022

Diffusion de l'indice ATMO sur l'espace public pour les informer les habitants de la qualité de l'air

De février à juin 2022, le sommet de la Tour Perret s'est éclairé de 19h à 23h à la couleur de l'indice Atmo correspondant à la qualité de l'air prévue le lendemain. De « bon » à « extrêmement mauvais », l'indice Atmo est gradué en 6 qualificatifs pour décrire la qualité de l'air, auxquels correspondent 6 couleurs : bleu, vert, jaune, rouge, pourpre, magenta.

Cet indice est calculé par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, l'organisme régional de surveillance de l'air, pour l'ensemble de la région. Il définit chaque jour l'état de la qualité de l'air extérieur pour chaque commune. Il est calculé à partir des concentrations de cinq polluants à enjeux : les particules (PM10, PM2,5), l'ozone (O3), le dioxyde d'azote (NO2), et le dioxyde de soufre (SO2).

Cette information pour le jour même, pour le lendemain, associée aux recommandations comportementales est également présente sur les abris voyageurs du SMMAG de l'agglomération. Grâce à ce dispositif d'information, les habitants de l'agglomération ont pu adapter leurs activités de plein air, leurs modes de déplacement ou de chauffage en conséquence. Un projet est en cours pour pérenniser cet affichage des couleurs de l'indice ATMO sur un bâtiment public ayant un rayonnement métropolitain.

FAVORISER L'INSERTION ET L'ACCÈS À L'EMPLOI DES PERSONNES QUI EN SONT LE PLUS ÉLOIGNÉES

PROJETS EN COURS

- Coordination, financement et mise en œuvre d'actions en faveur de l'emploi et l'insertion dans le cadre de la politique Métropolitaine de l'Emploi et de l'Insertion, en s'appuyant sur le **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** et le réseau des **Missions Locales métropolitaines**.
- Accompagnement, par les équipes de la Métropole, de plus de 3 500 demandeurs d'emploi prioritaires au sein d'équipements métropolitains: les **Maisons Métropolitaines de l'Emploi** et la **plateforme mobilité emploi** qui couvrent toutes les communes de la Métropole pour les plus de 26 ans et soutien financier aux **Missions locales** pour les moins de 26 ans.
- Conduite de projets d'envergure métropolitaine en matière d'emploi comme l'habilitation en 2022 du territoire d'Echirolles Ouest comme premier **Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée** de la Métropole. Projet qui allie retour à l'emploi des plus vulnérables et développement durable, avec le développement d'activités économiques majoritairement dans le domaine du réemploi et de la revalorisation des déchets. En 2022, une attention particulière a été apportée aux quartiers de la politique de la Ville avec le déploiement opérationnel de la **Cité de l'emploi**, nouveau dispositif national qui vient reconnaître le travail déjà effectué sur les quartiers en **rénovation urbaine** en offrant des moyens complémentaires à ceux existants.
- **Mise en place d'actions sur des publics spécifiques** : en 2022, la Métropole a été particulièrement mobilisée sur l'accueil de réfugiés avec le programme **PIC RISING**, le **Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration** qui a permis à plus de 400 personnes de s'insérer sur notre territoire. De plus ces actions portées par la Métropole ont également contribué à un accueil digne des 1 200 déplacés d'Ukraine arrivés sur le territoire de la Métropole.
- **La plateforme mobilité emploi de la Métropole** a continué à jouer son rôle pour faciliter l'apprentissage d'une mobilité décarbonnée aux personnes confrontées à des difficultés de mobilité géographique. Ce sont plus de 400 personnes qui ont ainsi bénéficié d'un accompagnement vers une mobilité durable.
- **Pilotage et gestion du Fonds Social Européen (FSE)** sur le territoire du PLIE (Métropole, Communauté de communes du Grésivaudan, Cœur de Chartreuse, Saint Marcellin-Vercors et communauté d'agglomération du Pays Voironnais).
- Gestion et attribution du **Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)** pour les jeunes les plus en difficultés sur notre territoire, avec plus de 1 250 jeunes en difficultés soutenus en 2022.

→ ZOOM PROJETS 2022

Projet ENGAJER

La Métropole a démonté en 2022 sa capacité à être un ensemble de territoire, capable de proposer des solutions collectives au sein de consortiums d'acteurs avec le projet ENGAJER (Ensemble Grenoble Alpes Jeunes en Rupture). Ce projet démarré fin 2022 vise à aller toucher environ 200 jeunes parmi ceux qui sont le plus en difficulté sur le territoire en leur proposant une entrée progressive en contrat d'engagement jeune. Détection

de personnes invisibles, levées des freins sociaux (logement, santé, mobilité, langue, etc.) dans le cadre d'un accompagnement individualisé, le tout accompagné d'une aide financière de la Métropole pour les jeunes concernés.

Nouvelles Structures d'Insertion par l'Activité Economique

En 2022, en lien avec la volonté de l'Etat de développer des places en structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), la Métropole a favorisé l'émergence de plusieurs structures qui mêlent accès à l'emploi des personnes les plus vulnérables et développement durable avec des activités telle que la transformation en bocaux des invendus du Marché d'Intérêt National, projet La Bocal ou l'entrée en phase de production de la ferme urbaine milles pousses.

Grenoble Capitale Verte – premier forum des métiers de la transition écologique

En 2022, dans le cadre de Grenoble Capitale Verte Européenne, la Métropole a organisé le premier forum des métiers de la transition écologique. Ce sont ainsi près de 2 000 visiteurs qui ont pu découvrir les métiers d'aujourd'hui et de demain en matière de transition écologique grâce à la mobilisation des entreprises motrices en la matière sur notre territoire.

PORTER DES PRATIQUES SPORTIVES ET CULTURELLES PLUS RESPONSABLES À TRAVERS LES ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

PROJETS EN COURS

- **Mise en œuvre de la délibération cadre Culture adoptée le 30 septembre 2022**, avec les transitions écologiques et sociétales] comme fil conducteur en lien avec les principes de démocratie, de citoyenneté et de coopération/mutualisation.
- **Renouvellement pour 3 ans de la convention de coopération culturelle avec l'Etat** pour travailler notamment autour des enjeux partagés de la transition, du fait numérique et des territoires, en lien avec les équipements d'intérêt métropolitain
- **Poursuite du déploiement d'une offre d'accès à la culture pour tous** à travers le réseau métropolitain de lecture publique (Numothèque Grenoble-Alpes, animations et formations dans les bibliothèques) et le dispositif « petites formes artistiques » des 10 jours de la culture (présélection et cofinancement de spectacles locaux pour les communes de moins de 4000 habitants)
- **Poursuite des études et travaux sur les équipements culturels et sportifs d'intérêt métropolitains** pour en réduire l'impact environnemental (mise à jour de la Gestion Technique Centralisée de la MC2, fin des travaux sur la Patinoire, études sur la MC2 et l'Hexagone...)

→ ZOOM PROJETS 2022

Réduction de la consommation énergétique de la Patinoire Polesud.

En complément de travaux importants pour l'optimisation de son système de production de froid et de gestion des flux, la Métropole a choisi de déglacer la piste ludique et de couvrir d'un plancher ther-

mique la piste de l'arène sportive durant sa période de plus faible activité de juin à août, pour réduire les consommations énergétiques du site. Ces mesures ont permis de réaliser 30 % d'économie d'énergie et seront amenées à être reconduites voire amplifiées dans les prochaines années.

Accueil de matchs internationaux de rugby féminin au Stade des Alpes.

Poursuivant son objectif de lutte contre les discriminations, avec la volonté d'œuvrer pour l'égalité femmes-hommes notamment dans le domaine du sport, la Métropole a accueilli une nouvelle fois une rencontre du tournoi des VI nations de rugby féminin le 27 mars dernier au Stade des Alpes, rencontre qui a opposé l'équipe de France à celle de l'Italie. Ce positionnement de la Métropole permet de faciliter l'accès à un événement sportif féminin de haut niveau pour le plus grand nombre et de promouvoir la pratique sportive féminine. Compte tenu du succès populaire rencontré, l'équipement métropolitain a été de nouveau retenu pour accueillir le 23 avril 2023 la rencontre France-Pays de Galles du tournoi des VI nations féminin.

Transition économique : Produire et consommer autrement

ANIMER LA MOBILISATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES : LE PACTE ÉCONOMIQUE LOCAL, LE GRAND DÉFI ET LA CONVENTION DES ENTREPRISES POUR LE CLIMAT

PROJETS EN COURS

- **Soutien au développement de l'achat local** par la co-animation d'un réseau des Directeurs des Achats dans le cadre du Pacte Economique Local (réseau de 27 des plus grands employeurs publics et privés du territoire Grenoble Alpes) et l'organisation d'évènements de mise en relation BtoB entre les acteurs économiques du territoire (B2B de l'achat local, Rencontres de l'ESS, assises de l'achat public, Business Hydro, Journées climat et solutions en partenariat avec la Fondation Solar Impulse...)
- **Accompagnement à la transformation des pratiques de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) des entreprises** à travers la création, sous pilotage de la CCI de Grenoble, d'un réseau des responsables RSE du Pacte Economique Local, l'organisation d'évènements de sensibilisation (conférence de la Communauté des Entreprises à Mission) et le soutien à l'implantation sur le territoire de la Convention des Entreprises pour le Climat (lancement d'une promotion Alpes de plus de 60 acteurs en 2023)
- **Contribution aux réflexions nationales et internationales des acteurs économiques sur les transitions** à travers notamment l'accueil de nombreux évènements dans le cadre de l'année Capitale Verte Européenne 2022, et du soutien au travail du Grand Défi des entreprises pour la Planète, équivalent, pour les entreprises, de la Convention Citoyenne pour le Climat mise en œuvre par l'Etat et déclinée à l'échelle locale.

→ ZOOM PROJETS 2022

Impact de l'année Capitale Verte Européenne 2022 sur les acteurs économiques

L'année Capitale Verte Européenne a permis de mobiliser et d'animer un collectif de partenaires économiques pour produire et consommer autrement. Plus de 100 défis ont ainsi été relevés par une cinquantaine d'entreprises du territoire, depuis des petits commerçants ou hôteliers dans

le cadre du dispositif d'accompagnement aux labellisations environnementales (clé verte, commerce vert), jusqu'aux plus grosses entreprises locales, comme ARaymond ou STMicroelectronics. De nombreux évènements économiques autour des transitions ont par ailleurs pu être attirés localement et incités à réinterroger les pratiques environnementales et sociales des entreprises, comme par exemple le World Electronic Forum, le Green20

Summit de la French Tech, l'atelier international sur la logistique urbaine durable ICLEI ou encore Green France 2022 – la rencontre des professionnels du tourisme vert en Auvergne-Rhône Alpes.

Contribution à la démarche du Grand Défi des entreprises pour la Planète

Le Grand Défi est une initiative nationale, lancée en 2022 par Virginie Raison-Victor (géopolitologue et prospectiviste, co-créatrice du Dessous des cartes) et Jérôme Cohen (ancien directeur du *Women's Forum for the Economy and Society*, directeur de l'ONG ENGAGE), et présidée par Jean Jouzel, anciennement Vice-Président du GIEC, qui mobilise 150 entreprises tirées au sort afin de formuler 100 propositions d'actions prioritaires à destination des entreprises et des pouvoirs publics,

pour transformer l'économie vers un modèle durable pour tous.

Grenoble Alpes Métropole est partenaire du Grand Défi et a accueilli les 16 et 17 septembre 2022 sa 3^e session de travail, qui se concentrait sur l'identification des freins à la transition. Outre la Métropole, de nombreux acteurs intervenant sur le territoire ont contribué à ces échanges, comme par exemple des membres de la Convention Citoyenne pour le Climat initiée par la Métropole, le Shift Project ou les PDG des entreprises ALMA et MTB, exemplaires dans leurs pratiques RSE. Suite à la dernière session de travail des 15 et 16 décembre 2022, les 100 propositions du Grand Défi seront communiquées au gouvernement et à l'ensemble des partenaires début 2023.

AMORCER LA TRANSITION ÉCONOMIQUE DU MODÈLE GRENOBLOIS : L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS), L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

PROJETS EN COURS

- **Mise en œuvre de la stratégie de développement de l'économie circulaire** auprès des entreprises (délibération du 16 décembre 2022)
- **Poursuite du soutien aux projets portés par des acteurs de l'ESS** du territoire, en particulier dans le champ du réemploi, de l'alimentation durable et de la mobilité ainsi qu'aux acteurs structurants (incubateurs, URSCOP, réseaux des entreprises de l'ESS...)
- **Travaux d'aménagement du Pôle R**, pôle d'économie circulaire situé avenue des Jeux Olympiques à Grenoble, et installation des premières entreprises du réemploi, de l'anti-gaspillage alimentaire et de la consigne dans les locaux (8000 m² sur 3 bâtiments)

→ ZOOM PROJETS 2022

Elaboration de la stratégie de développement de l'économie circulaire auprès des entreprises

La stratégie de développement de l'économie circulaire auprès des acteurs économiques a pour objectif de les accompagner dans la réduction de leur impact écologique par l'utilisation raisonnée des ressources tout en renforçant leurs impacts économiques positifs (création d'emplois et de valeur, diminution de la dépendance du territoire en matière d'approvisionnement, développement de la coopération entre acteurs).

Grenoble Alpes Métropole a mobilisé 290 entreprises pour construire cette stratégie à partir des besoins exprimés par les acteurs économiques. Le plan d'actions délibéré le 16 décembre 2022, s'articule autour de 3 axes (Axe 1 : Sensibiliser, Inspirer, Inciter ; Axe 2 : Faciliter les coopérations ; Axe 3 : Accompagner l'émergence de nouvelles activités) et cible 4 filières économiques prioritaires (industrie, alimentation, construction, économie de proximité) pour proposer 29 actions opérationnelles.

6 actions clés forment le socle de l'action de la collectivité auprès des entreprises :

- **Création et animation d'un réseau des entreprises de l'économie circulaire.**
- **Création du Pôle R**, tiers-lieu totem de 8 000 m² dédié aux activités de l'économie circulaire, labellisé « Manufacture de proximité » en juillet 2022 par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).
- **Accompagnement des nouvelles démarches d'écologie industrielle** pour le développement de synergies inter-entreprises et le lancement d'études filières de décarbonation de l'industrie.
- **Accompagnement à la création d'activités de l'économie circulaire** (financement de l'incubateur d'entreprises Ronalpia pour accompagner des porteurs de projets, actions de sensibilisation auprès des créateurs d'entreprises...).
- **Appel à projet « réduction des déchets et économie circulaire »** : soutien par la Métropole à des projets innovants portés par des acteurs économiques (100 000 €/ an, pour des subventions de 20 000 € maximum par projet).
- **Communication sur l'offre de services « Transition écologique des entreprises » de la Métropole** (Forum Entreprises et Environnement, dispositifs Mur Mur TPE/PME et Fonds Air Véhicule...)

ACCOMPAGNER DES PME DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PROJETS EN COURS

- **Mise en œuvre de la stratégie économique de Grenoble Alpes 2030** (délibération du 18 novembre 2022)
- **Déploiement des diagnostics énergétiques gratuits et des aides directes Mur Mur TPE PME** pour accompagner la rénovation énergétique des bâtiments d'activités : 108 diagnostics réalisés et 8 subventions Mur Mur TPE PME accordées pour environ 95.000 €.
- **Accompagnement des PME à la transition de leur flotte de véhicules** par une prestation d'accompagnement gratuite et des aides à l'acquisition de véhicules faible émission (fonds air véhicules) dans le cadre du déploiement de la ZFE VUL – PL : plus de 535.000 € de subvention accordées depuis 2018 et 100 dossiers déposés en 2022 par des PME.
- **Renforcement du volet énergétique des aides directes à l'investissement des commerces, artisans et services avec vitrine** par le financement à hauteur de 50 % de travaux ou matériels permettant de réaliser des économies d'énergie (délibération du 16 décembre 2022).
- **Organisation du Forum Entreprises et Environnement** pour informer les PME sur la réglementation et les dispositifs d'accompagnement aux transitions (mobilité, énergie, déchets...) en lien avec des partenaires économiques (chambres consulaires, syndicats professionnels, BPI, agence Auvergne-Rhône Alpes Entreprises ...) : première édition organisée le 27 novembre 2022 dans le cadre de Grenoble Capitale Verte.

→ ZOOM PROJETS 2022

Elaboration de la stratégie économique de Grenoble Alpes 2030

Grenoble Alpes Métropole a engagé en mars 2022 une concertation avec plus d'une centaine d'acteurs afin de co-construire sa stratégie économique : élus communaux et métropolitains, structures d'accompagnement (consulaires, associations, fédérations professionnelles, pôles de compétitivité, etc.), entreprises de toute taille et secteur.

Les ateliers de travail ont permis la rédaction d'un document qui a fait l'objet d'une relecture collaborative par des entreprises volontaires, complétée de propositions issues d'échanges avec les membres de la Convention Citoyenne pour le Climat portée par Grenoble Alpes Métropole.

4 axes stratégiques, 12 objectifs et 80 actions ont émergé des échanges, répondant à la question d'une meilleure conjugaison entre économie et écologie pour un territoire durable et résilient.

Les 4 axes stratégiques qui ont été délibérés par le conseil métropolitain du 18 novembre 2022 sont les suivants :

- Une métropole créatrice d'activités, qui soutient les innovations ;
- Une métropole inclusive, qui favorise les emplois durables et l'attractivité des talents ;
- Une métropole résiliente, qui mobilise les acteurs économiques en faveur des transitions ;
- Une métropole productive, qui accompagne les acteurs économiques par des aménagements responsables.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE PAR UN MODÈLE TOURISTIQUE COOPÉRATIF ET DURABLE

PROJETS EN COURS

- **Développement d'une offre touristique et de loisirs écoresponsable à travers les offres de l'Agence Grenoble Alpes et les différents sites métropolitains** (domaine de Chamechaude, Bois Français, Parc de l'Île d'Amoir, des Vouillants, de l'Ovalie...).
- **Mise à jour du schéma directeur du réseau métropolitain de sentiers balisés** pour soutenir une offre touristique verte et respectueuse des espaces naturels.
- **Amélioration de la visibilité, de l'accessibilité et de l'accueil des sites du Bois Français et du Col de Porte.**
- **Déploiement d'une stratégie de promotion du territoire axée « vélo, nature et cadre de vie »** autour des quatre massifs métropolitains.

→ ZOOM PROJETS 2022

Obtention de la marque tourisme et handicap au Bois Français

Après plusieurs années d'investissement (parkings, cheminements, signalétique, équipements aquatiques) et un travail important sur son offre tarifaire inclusive (multiples gratuités et notamment pour les personnes porteuses de handicaps et leurs accompagnateurs), le Bois Français a obtenu en 2022 le label tourisme et handicap. Seule marque d'État attribuée aux professionnels du tourisme qui s'engagent dans une démarche de qualité ciblée sur l'accessibilité aux loisirs et aux vacances pour tous, la marque Tourisme & Handicap nécessite d'apporter des solutions face à tous les types de handicaps, qu'ils soient physiques ou mentaux. Le Bois Français est le seul site d'activités labellisé en Isère, avec le Museum de Grenoble.

Développement du réseau de sentiers balisés et accessibilité pour tous

Après plus d'un an de travail, le schéma directeur du réseau de sentiers balisés a intégré 37 nouveaux itinéraires représentant 89 km de nouveaux sentiers qui seront développés dans les prochaines années sur un réseau métropolitain qui comprend désormais plus de 865km de sentiers balisés, offrant des richesses paysagères, culturelles et environnementales uniques. Outre un balisage vers les massifs qui démarre dès la gare de Grenoble, un carto-guide et des topo-guide « aux alentours de Grenoble à pieds », « ballades fraîcheur », et « trail », et l'organisation de Métrorando rendent ce réseau plus facilement accessible aux habitants comme aux touristes.

Développement et valorisation du Domaine de Chamechaude

Suite à la prise de compétence métropolitaine en juillet 2020 sur les sites du Sappey-en-Chartreuse et du Col de Porte (Sarcenas), un comité de site a permis de réunir près de 60 acteurs pendant plus d'un an pour définir une stratégie de développement et de valorisation du site qui s'appuie sur la vision partagée d'« *un site de **moyenne montagne** qui **préserve** et **valorise** durablement ses **richesses naturelles** et **paysagères** au travers d'activités qui contribuent à répondre aux **enjeux sociaux** et **économiques locaux** » ». Sept enjeux, 19 objectifs et 108 actions ont été définis dans ce cadre, dont la mise en œuvre a débuté dès 2022 avec notamment les travaux d'aménagement de voirie et d'espace public ou encore l'installation de toilettes sèches au Col de Porte.*

Mise en valeur de l'ancienne Voie du tramway entre Grenoble et St Nizier du Moucherotte

La mise en tourisme de cet itinéraire, conçue en articulation avec le quelques 40 km de mobilités douce de la Via Vercors permettra de relier l'intégralité du Vercors isérois à la Métropole et de continuer au développement d'un tourisme vert, en itinérance, en lien également avec les autres massifs. L'itinéraire, à destination des habitants comme des touristes, contribue à renforcer le lien entre la Métropole et la montagne pour contribuer tant à la qualité de vie de tous les habitants qu'au développement d'un tourisme durable.

Des outils transversaux de pilotage

.....

*Pour faire face aux défis de transitions écologiques et sociales sur son territoire, Grenoble Alpes Métropole cherche sans cesse à **renouveler ses outils de pilotage**, en intégrant des dimensions peu monitorées jusqu'à présent : impact environnemental, impact sur le bien-être individuel et collectif des habitants. Plusieurs travaux sur ces « nouvelles mesures » ont été engagés depuis quelques années et sont ancrés dans un solide partenariat avec les acteurs universitaires et experts grenoblois : observatoire du plan air énergie climat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat et Atmo AuRA, projet indicateurs de bien-être soutenable territorialisé - IBEST – avec l'Université Grenoble Alpes, Grenoble Ecole Management et l'Agence d'Urbanisme.*

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ORIENTÉE VERS LE BIEN-ÊTRE SOUTENABLE

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE 2022

La démarche IBEST -pour Indicateur de Bien-Etre Soutenable et Territorialisé- est progressivement intégrée dans les outils d'observation, suivi, évaluation et pilotage des politiques publiques métropolitaines. En 2022, un évènement a marqué l'année : le 2^{ème} Forum International pour le bien vivre.

La dynamique du forum s'explique par le consortium original qui le porte, reliant des collectivités locales (Grenoble Alpes Métropole et la ville de Grenoble), la recherche (Grenoble Ecole de Management et l'Université Grenoble-Alpes) et la société civile (le CCFD Terre solidaire et le collectif FAIR « forum pour d'autres indicateurs de richesse »). Ce collectif s'est rassemblé autour d'une idée forte : comment changer de boussole pour tendre vers une société plus juste et plus soutenable pour tous. Derrière cette interrogation se cache la question des indicateurs, des modèles de société et du vivre et faire ensemble.

Pendant 3 jours plus de 1000 personnes sont venues participer aux :

- 4 sessions plénières ;
- 6 tables-rondes ;
- 65 ateliers ;
- 5 animations culturelles ;
- 3 soirées concerts.

Comme la première édition qui avait eu lieu en 2018, ce 2^{ème} Forum a été l'occasion d'accueillir une très forte diversité de participants (recherche, collectivités territoriales, société civile, acteurs de l'ESS, entreprises privées...) et une participation exceptionnelle d'intervenants internationaux de plus de 20 pays : Equateur, Bolivie, Pérou, Mexique, Guatemala, Argentine, Tunisie, Burkina Faso, Togo, Afrique du Sud, Canada, Royaume-Uni, Bhoutan, etc. Des discours venus d'ailleurs pour inspirer et penser les transitions à une échelle globale.

En parallèle de ces temps forts du Forum, ce même collectif a travaillé à la constitution d'un centre de ressources numériques sur la question des indicateurs et des enjeux de transitions sociales et environnementales.

Le site Cap bien vivre a ainsi vu le jour en février 2022 ! Il propose de quoi alimenter les réflexions autour des indicateurs (ce qu'est un indicateur, pourquoi en changer, les indicateurs comme ins-

trument de pouvoir mais aussi de transformation.), des ressources et outils pour intégrer ces réflexions aux pratiques d'observation, d'évaluation, de pilotage... des fiches ludiques d'animation pour embarquer le plus grand nombre sur cette thématique et une base de données dynamique pour recenser les différents indicateurs utilisés dans le monde.

L'ENJEU ÉCOLOGIQUE AU CŒUR DES DÉMARCHES D'ÉVALUATION

En 2022, plusieurs dispositifs de la métropole à enjeu environnemental ont entrepris des démarches d'évaluation. On trouve notamment les 3 dispositifs Mur Mur :

- **Mur Mur Copro** (qui vise l'habitat collectif)
- **Mur Mur Maison individuelle**
- **Mur Mur TPE-PME** (qui vise les entreprises)

Ces 3 sujets ont en commun d'avoir besoin de mieux comprendre les freins et les leviers de passage à l'acte dans les travaux de rénovation énergétique, et l'impact des dispositifs proposés par la métropole.

- **La prime Air-bois** : dispositif d'aide au changement des vieux poêles à bois pour des appareils plus performants afin de lutter contre la pollution de l'air. Cette aide n'étant pas assez sollicitée, une démarche à la fois d'évaluation et de design a été réalisée et a permis de proposer une évolution des outils de démarchage notamment.
- **La ZFE pour les véhicules légers et les poids lourds qui vise les professionnels** a également fait l'objet d'une évaluation afin de mieux anticiper les impacts de cette réglementation sur les publics visés et ainsi adapter sa mise en œuvre.

VERS UN BUDGET CLIMAT

Afin de traduire de manière opérationnelle la vision politique de l'intervention publique, la Métropole a besoin aujourd'hui d'aller plus loin dans **l'intégration des dimensions environnementales dans ses outils de pilotage, notamment ses outils de suivi comptable et financier.**

C'est pourquoi Grenoble Alpes Métropole a participé en 2021 au programme « Nouvelles Mesures », initié par la 27^{ème} Région, qui proposait d'explorer et d'expérimenter, parmi plusieurs outils de comptage et de comptabilité (budget vert, comptabilité multi-capitales et CARE), ceux qui s'avèreraient les plus pertinents.

A l'issue de cette première phase, la démarche de **budget climat** a été lancée à Grenoble Alpes Métropole.

La démarche vise à développer un outil d'analyse environnementale du budget, ceci afin d'animer en interne la mise en œuvre du climat et d'éclairer l'action publique environnementale au regard du budget. Sur la base d'une méthodologie définie par le bureau d'études I4CE (critères de classification sur les champs de l'atténuation, l'adaptation, ou encore la biodiversité), il s'agit de réaliser une classification des dépenses sur le volet atténuation, sur les comptes administratifs 2021 et 2022, sur le budget principal puis sur les budgets annexes.

Le travail ayant été amorcé à l'automne 2022, une présentation des premiers résultats est prévue pour le printemps 2023.

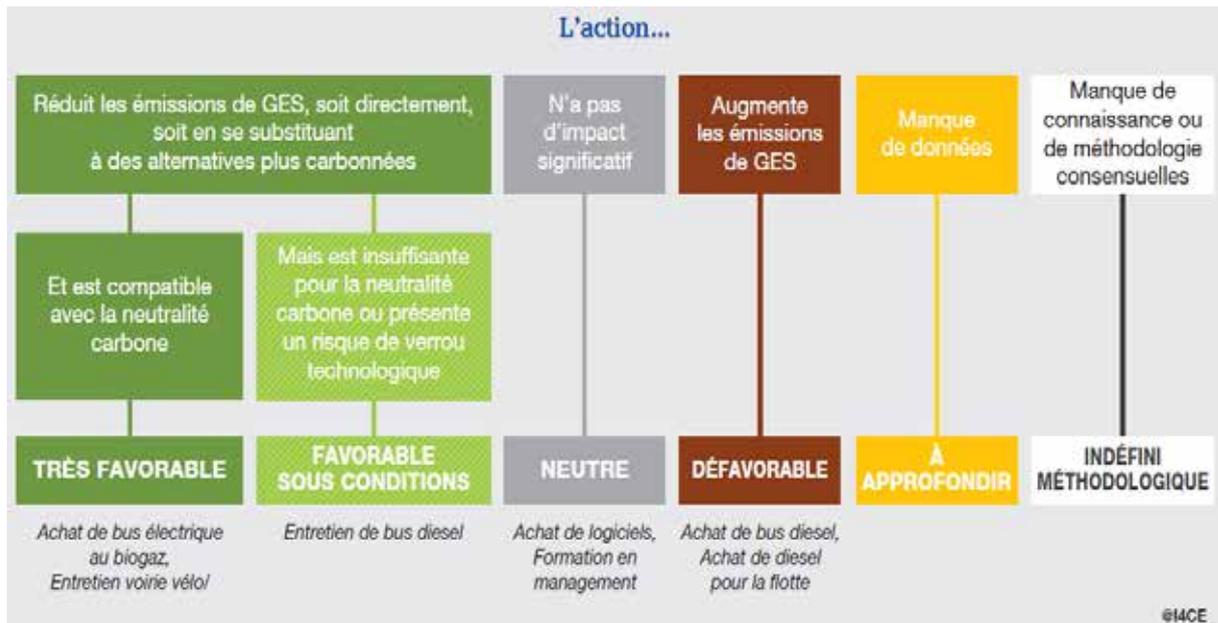


Illustration : méthodologie de classification du budget sur le volet atténuation – I4CE

L'OBSERVATION : MIEUX COMPRENDRE LES TRANSFORMATIONS À L'ŒUVRE

Une année 2022 sous le signe de l'observation sociale

En 2022, la Métropole a produit un diagnostic social métropolitain avec le concours de l'Agence d'urbanisme. Ce diagnostic social s'attache à rendre compte de la diversité des vulnérabilités sociales du territoire telles que vécues par les habitants. Un dispositif d'enquête pluriel a été mobilisé, à travers le recueil d'observations quantitatives et qualitatives (ex : bilan d'activité, rapports d'étude, entretiens et focus group, etc.). Les contenus présentés ont également été alimentés par plusieurs démarches d'aller-vers, auprès des communes et des associations du territoire, ainsi qu'auprès de certains services métropolitains. Une approche davantage orientée « tableau de bord » sur un périmètre élargi était menée en parallèle via le Cahier thématique « revenus et précarités » mené par l'Obs'Y, le réseau des observatoires de la région grenobloise (parution janvier 2023).

Mise en place d'un « baromètre des transitions » : T1 en 2022, T2 en 2023

Les transformations profondes et très rapides que vit notre société bouleversent les référentiels :

habitudes bousculées, transmissions entre générations absentes, codes et valeurs en évolution... Tous ces phénomènes compliquent l'anticipation nécessaire aux décisions publiques.

Dans cet environnement instable, les acteurs publics ont, plus que jamais, besoin d'écouter les habitants, de décrire et analyser les tendances sur des intervalles courts, d'identifier qui est touché et qui ne l'est pas et quelles sont les tendances émergentes. Sans cette observation réactive, nous risquons de « naviguer à vue », en déclinant des intuitions ou des tendances nationales : nous avons aujourd'hui besoin d'objectiver mais aussi de territorialiser les connaissances, autrement dit d'identifier s'il y a des comportements ou représentations spécifiques au territoire grenoblois, si nous sommes en avance de phase ou en décalage par rapport à des observations nationales, etc.

Ces besoins sont particulièrement importants pour piloter les politiques environnementales et notamment accompagner le « geste usager », indispensable à l'atteinte des objectifs du plan climat, air, énergie : les données locales restent partielles voire inexistantes sur des éléments essentiels à la bonne décision : quel est, dans les différentes

catégories de population du territoire, le niveau de connaissance des enjeux environnementaux ? Quelles en sont les représentations ? Quels sont les comportements acquis, ceux qui sont en cours de changement ? Quelles sont les résistances au changement et pourquoi ? Quelles sont les pratiques dominantes et celles qui émergentes ? Quels sont les leviers pour accompagner ?

Le « baromètre des transitions » vise à « prendre le pouls » du territoire pour mieux agir avec les habitants, notamment pour les politiques environnementales. **Cette démarche s'est concrétisée en 2022 pour le lancement de la TI de l'enquête « pratiques écologiques ».**

Cette première enquête sur les représentations et les pratiques individuelles s'est tenue au printemps 2022. Ses 76 questions ont été élaborées par un groupe partenarial associant l'ADEME, le Département de l'Isère, la Ville de Grenoble, la Ville d'Echirolles, l'Agence d'urbanisme et Grenoble Alpes Métropole, principal commanditaire et financeur de l'étude. Le questionnaire débute par les représentations environnementales en général : adhésion vis-à-vis des notions de sobriété ou de développement durable, désirabilité et probabilité des 4 scénarios de neutralité carbone de l'ADEME, opinion sur la consommation de viande

et la proximité d'installations de photovoltaïque, etc. Ensuite s'enchaînent les questions à propos de pratiques et représentations individuelles articulées en 7 thèmes : déchets, alimentation, consommation d'énergie, mobilité, qualité de l'air, production d'énergie et consommation de biens (vêtements, électroménager, électronique, etc.). Dans l'exploitation du questionnaire, les variations conjointes des pratiques sont croisées avec certaines variables sociodémographiques et avec les réponses aux questions d'opinion du début afin d'apprécier le rapport des individus avec les pratiques écologiques, d'identifier les leviers et les freins, d'apprécier la connaissance des dispositifs métropolitains, etc.

Le panel de la chaire Territoire en transition porté par Grenoble école de management (GEM) comprend 2400 panélistes parmi lesquels 700 ont répondu à l'enquête, avec un redressement (pondération) des réponses afin de refléter au mieux la population métropolitaine. Après cette première enquête passée au début de l'année Capitale verte, une deuxième passation est prévue au printemps 2023, un an plus tard. L'objectif ? Evaluer l'impact de capitale verte sur les pratiques, un an plus tard. Affaire à suivre !

VERS LA RÉALISATION D'UN DONUT DE TERRITOIRE ?

La théorie du Donut, développée par l'économiste Kate Raworth, permet de penser l'articulation entre préservation de la planète et justice sociale dans la mise en œuvre des politiques publiques. Elle peut se traduire sous plusieurs formes et à plusieurs échelles, du Donut de territoire – outil d'observation – aux Donut Deals – outil de mobilisation citoyenne, incitant les porteurs de projet à tenir ensemble les sujets sociaux et environnementaux.

Le « portrait de territoire » Donut vise à **illustrer l'état du territoire** au regard des limites planétaires (le « plafond environnemental ») et sociales (le « plancher social »), à travers une mise en scène de plusieurs indicateurs (cf. illustration), pour donner à voir les enjeux prioritaires et assurer une pédagogie et une diffusion de données souvent complexes et dispersées. Ce portrait est aussi un outil de promotion du territoire pour donner à voir la manière dont le « bien-vivre » est piloté dans la durée.

Le donut comme outil de pilotage permet de généraliser cette approche systémique ; interroger l'impact de nos activités et projets sur des dimensions parfois moins repérées que le changement climatique (le déclin de la biodiversité, les changements d'occupation des sols...) et de les relier aux questions sociales.

La première phase, amorcée à l'automne 2022, a porté sur l'identification puis la collecte des indicateurs qui pourraient nous permettre de dresser cette première « photographie » du territoire.

COOPÉRER AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

PROJETS EN COURS

- Renforcement de la « culture montagne métropolitaine » (évènementiels partagés, gestion et promotion des activités outdoor en commun ; etc.) ;
- Déploiement de dispositifs partenariaux avec les EPCI et massifs (ex. contrat de réciprocité, accord de coopération, etc.) ;
- Poursuite du programme « Territoire à Energie Positive » (TEPOS) avec le PNR du Vercors ;
- Contribution aux travaux de renouvellement des chartes des PNR du Vercors et de la Chartreuse ;
- Développement 4 saisons des sites Col de Porte/Le Sappey en Chartreuse ;
- Valorisation patrimoniale et touristique de l'ancienne voie du tram entre Grenoble et Saint Nizier du Moucherotte ;
- A l'échelle internationale : renforcement du rayonnement de la « Métropole montagne ». Ex : Implication dans la stratégie de l'Union Européenne pour la montagne SUERA.

→ ZOOM PROJETS 2022

Comité de site « Chamechaude, le Charmant Som et la Pinéa »

Le comité de site « Chamechaude, Charmant Som et la Pinéa » a été installé en tant qu'instance de concertation avec l'ensemble des acteurs de ce périmètre, pour identifier les enjeux majeurs à prendre en compte sur ce site et proposer des actions concrètes pour y répondre. Il est co-piloté par la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse et Grenoble Alpes Métropole.

Ce comité s'est réuni pour la première fois le 30 juin 2021 pour définir collectivement les valeurs du site et créer 6 groupes de travail thématiques (Partage des espaces et cohabitation - Education nature / montagne - Vivre et travailler ici - Déserte - Accueil - Adaptation au changement climatique et ressource). Les groupes de travail se sont ensuite réunis de septembre 2021 à janvier 2022 pour définir 7 enjeux et 19 objectifs déclinés en 108 actions et un deuxième comité a réuni plus de 50 personnes le 8 mars 2022, pour présenter ces travaux et valider collectivement les enjeux et objectifs. Le troisième comité de site, réuni le 29 juin 2022, a permis de structurer les enjeux prioritaires du plan d'actions et ainsi avancer dans la définition partagée d'une stratégie globale de site. Ce travail collaboratif alimente la démarche de mise en œuvre d'un contrat de réciprocité entre la Métropole, la 4C et le Département.

Poursuite du programme TEPOS avec le PNR du Vercors

La Métropole et le Parc naturel régional du Vercors ont été désignés « Territoire à Energie Positive » début 2017, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la DREAL et de l'ADEME. Après 3 années de mise en œuvre concrète d'actions communes en faveur des transitions énergétiques et écologiques (bornes d'autos-top-covoiturage, réduction de la pollution lumineuse, promotion du bois bûche local de qualité, etc.), l'ADEME a salué la qualité et l'engagement de cette démarche « ville-montagne » et validé sa poursuite dans le cadre d'un nouveau programme d'actions TEPOS 2 entre 2021 et 2023. Le renouvellement de cadre de travail interterritorial permet de prolonger et développer plus avant des projets en matière de bois énergie ou de bilan carbone d'exploitations agricoles en productions de lait et de viande bovine par exemple.

Stratégie inter-territoriale « Forêt Horizon 2030 »

« Forêt Horizon 2030 » est une démarche partenariale associant la Communauté de Communes du Grésivaudan, Grenoble Alpes Métropole, le Pays Voironnais, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, la Communauté de Communes du Trièves, les PNR de Chartreuse et du Vercors, l'association

Espace Belledonne et les acteurs socio-professionnels des filières bois énergie et construction afin de travailler ensemble les enjeux énergétiques et climatiques de la forêt et du bois. C'est en effet à l'échelle d'un grand bassin grenoblois, dans une coopération entre ville, vallée, montagne, qu'il est nécessaire de considérer la gestion forestière, l'approvisionnement en bois local, le respect de la qualité de l'air et le développement de filières économiques locales.

La mobilisation politique en faveur de **cette démarche s'est vue renforcée en février 2022 par la signature d'une convention de coopération** dédiée par tous les présidents des structures engagées dans « Forêt Horizon 2030 ». La feuille de route 2019-2023 de cette stratégie repose

sur 4 orientations de travail (bois énergie, bois construction, gestion multifonctionnelle, coopération) ayant déjà permis différentes réalisations collectives comme les opérations de sensibilisation « vis ma vie de bucheron », la réalisation d'outil d'information et de sensibilisation sur la préservation de la ressource en eau en forêt, la présence commune à des conférences et événements ciblés « forêt-bois », etc. C'est également avec l'ensemble des acteurs de « Forêt Horizon 2030 » que la Métropole fait valoir sa candidature à un projet européen (programme Espace Alpin) sur l'adaptation des forêts et des filières bois au changement climatique.

Une administration exemplaire

Dans l'axe 5 « Métropole Exemplaire » du PCAEM, la Métropole s'est engagée à construire une administration « exemplaire » tant dans ses pratiques que dans la gestion de son patrimoine. Pour ce faire, elle a validé, fin 2020, un plan d'administration exemplaire visant à proposer : des orientations concrètes à l'horizon 2030 ; un plan d'actions, construit avec les services de la Métropole, pour la période 2020-2022.

Ce plan s'articule autour de 5 axes :

Axe 1 : Réduire et mieux trier nos déchets. /

Axe 2 : Consommer moins et acheter mieux. /

Axe 3 : Réduire nos consommations d'énergie et construire durable. /

Axe 4 : Se déplacer autrement. /

Axe 5 : Réduire notre impact numérique. /

Axe 6 : S'adapter au changement climatique et favoriser la biodiversité. /

Axe 7 : Informer, sensibiliser et former pour que chacun soit acteur à son niveau.

AXE 1 : RÉDUIRE ET MIEUX TRIER NOS DÉCHETS

PROJETS EN COURS

- **Suppression progressive de l'usage du jetable** (bouteilles, gobelets, dosettes, piles...) zéro bouteille en plastique depuis 2020, zéro dosettes depuis 2021, : Généralisation de la collecte des piles sur tous les sites
- Sensibilisation au tri et à la prévention des déchets, ateliers zéro déchets
- Développement des composteurs et des espaces de gratuité

→ ZOOM PROJET 2022 :

- Passage au zéro gobelet jetable pour tous les événements internes. Expérimentation zéro gobelets dans les distributeurs.
- **Déménagement de 700 agents fin 2022 sous le signe du réemploi** : accompagnement des équipes pour éviter les déchets et favoriser le réemploi, inventaire et réutilisation de mobilier existant. Collecte de fournitures et petits équipements avant les déménagements.
- **Déploiement généralisé des points d'apports centralisés de déchets (en remplacement des poubelles individuelles de bureau) à l'occasion de déménagements.**

AXE 2 : CONSOMMER MOINS ET ACHETER MIEUX

PROJETS EN COURS

- Déployer une politique d'achat durable et des feuilles de routes « consommation durable » pour les achats récurrents (fournitures, informatique, mobiliers, équipements)
- Favoriser une alimentation locale et durable dans les achats de la Métropole : travail des services achat et protocole, et en lien avec les services agriculture et déchets, dans le cadre des marchés actuels, pour accompagner les prestataires vers le zéro déchet, l'alimentation durable et la lutte contre le gaspillage alimentaire ; travail en cours : sur le renouvellement du marché avec des clauses et critères environnementaux renforcés
- Offre de paniers de produits locaux via l'association du personnel les Métropolitains
- Animation de la mise en œuvre de la charte éco-événement adoptée fin 2021.

→ ZOOM PROJET 2022 :

SPASER : le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables

- Adoption en conseil métropolitain le 4 février 2022 du premier Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables, autour de 20 engagements pour la période 2022-2026 autour des trois piliers du développement durable : écologique, social et économique :

Engagement n° 1	Intégrer des dispositions environnementales dans tous nos marchés et pondérer au minimum à 10 % le critère jugeant de la performance environnementale des offres
Engagement n° 2	Accroître la part des achats de biens réemployés, réutilisés ou recyclés
Engagement n° 3	Privilégier les achats de produits éco-conçus, bio-sourcés et à faible impact environnemental
Engagement n° 4	Optimiser et verdir la flotte des véhicules
Engagement n° 5	Favoriser les moyens de déplacements et de livraison alternatifs
Engagement n° 6	Réduire l'impact environnemental du numérique
Engagement n° 7	Acheter de l'électricité et du gaz verts
Engagement n° 8	Privilégier une alimentation locale, issue de l'agriculture biologique et proposer des alternatives végétariennes
Engagement n° 9	Construire, rénover et aménager durable

Engagement n° 10	Intégrer dans les marchés des dispositions relatives à la préservation de la biodiversité, des milieux naturels et au respect du bien-être animal
Engagement n° 11	Orienter en priorité les biens et matériaux usagés vers le réemploi
Engagement n° 12	Contribuer à la réduction des déchets
Engagement n° 13	Accroître le recours à la clause sociale pour favoriser l'emploi des personnes en difficulté d'insertion et en situation de handicap
Engagement n° 14	Réserver certains de nos achats aux structures de l'Insertion et du Handicap
Engagement n° 15	Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité dans l'emploi
Engagement n° 16	Favoriser l'interconnaissance Fournisseurs / Acheteurs publics
Engagement n° 17	Adapter nos consultations de marchés publics
Engagement n° 18	Instaurer une véritable relation Fournisseur avec nos titulaires de marchés
Engagement n° 19	Mieux anticiper nos achats

- Définition d'objectifs à atteindre, de leviers, d'actions et d'indicateurs adaptés pour chaque engagement.
- De nombreuses présentations du SPASER en 2022 :
 - en interne afin de sensibiliser les techniciens à la prise en compte de ces engagements dans la rédaction de leurs marchés.
 - en externe : auprès des partenaires extérieurs et opérateurs économiques, notamment lors de la 4^{ème} édition des Assises de l'achat public, mais également lors du 3^{ème} temps fort du Pacte Economique Local, du Forum annuel des partenaires du Plan Climat Air Energie métropolitain ou encore du Tour de France de la clause sociale.
- Dès 2022, accroissement de la dimension responsable des achats : aujourd'hui, plus de 60 % de nos marchés de fournitures, services ou travaux comprennent des éléments de performance environnementale contre 52 % en 2021, et pour ce qui est de la dimension sociale, qui ne peut concerner que certains types d'achats, elle est déjà prise en compte dans plus de 30 % de nos marchés contre 26 % en 2021.

AXE 3 : RÉDUIRE NOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET CONSTRUIRE DURABLE

PROJETS EN COURS

- **Suivi et réduction des consommations énergétique des bâtiments métropolitains :** Suivi et optimisation des consommations, changement d'ampoules et de systèmes de chauffage (cf. données ci-dessous). Renforcement de l'équipe gestionnaire de flux en
- **Achat d'électricité/gaz vert : Depuis 2021, 100 % de l'électricité achetée pour les bâtiments métropolitains est verte (avec Garantie origine).** 50 % du gaz acheté par la Métropole est du bioga (contrat à 100 % requalifié à la baisse par le fournisseur). En 2022, 6 % de l'électricité achetée est à Haute valeur Environnementale (production 100 % locale et 100 % renouvelable, géographiquement au plus proche du besoin).
- **Projet de rénovation du siège métropolitain :** vers un nouveau siège labellisé passiv haus (<120kwh/m²) et exemplaire en matière d'économie circulaire, pour jouer le rôle de démonstrateur en matière de rénovation thermique tertiaire sur le territoire.
- **Production d'énergie photovoltaïque sur les bâtiments métropolitains :** Lancement des 1^{er} projets dans le cadre d'un budget annexe : ferme du Murier, ... (cf. §1.3.)
- **Lancement de l'élaboration d'un référentiel de construction durable**

→ ZOOM PROJET 2022 :

- **Elaboration du Schéma Directeur Immobilier Energie (SDIE)** du patrimoine métropolitain, lancé dans le cadre d'une délibération du 17 décembre 2021. La réalisation du SDIE permettra la formalisation d'une stratégie globale de gestion du patrimoine bâti, partagée au sein de l'institution et périodiquement évaluée.
- **Mise en place d'un plan de sobriété énergétique :** dans le cadre du contexte national de tension sur l'énergie, la Métropole a mis en place en interne une série d'actions et mesures pour réduire la consommation d'énergie (chauffage à 19°C, fermetures ponctuelles, décalage des heures de chauffe,...), avec un accompagnement auprès des agents (communication, cafés énergie, pulls,...)

AXE 4 : SE DÉPLACER AUTREMENT

PROJETS EN COURS

- Animation du Plan de Mobilité entreprise
- Accompagnement financier des abonnements TC et vélo à hauteur de 65%
- Sensibilisation et promotion des mobilités alternatives pour les déplacements domicile-travail (vélo, TC, covoiturage)
- Organisation annuelle du challenge mobilité
- Ateliers de réparation vélo et de pilotage vélo.
- Préférence aux modes de transports bas carbone pour les déplacements professionnels
- Développement de la flotte de vélo
- Optimisation et verdissement de la flotte de VL et VUL/PL
- Déploiement du télétravail

→ ZOOM PROJET 2022 :

- Mise en œuvre du Forfait Mobilité Durable : 400 forfaits versés en 2022
- Développement de la cyclo-mobilité professionnelle : 4 shows room organisés au sein des services, test spécifique de vélo cargo dans les centres techniques et à la direction des systèmes d'information, mise en service de Vélos à Assistance Electriques (VAE) reconditionnés pour les services logistique et courrier.

AXE 5 : RÉDUIRE NOTRE IMPACT NUMÉRIQUE

2022 a été l'occasion pour la Métropole de lancer plusieurs actions dans une démarche forte et affichée de sobriété numérique :

PROJETS EN COURS

- Définition d'un point de départ en matière d'impact environnemental du Système d'Information et de ses composantes. A cette fin, la DSI a poursuivi la dynamique initiée en 2021 et conduit avec l'aide de GreenIT un diagnostic dans le cadre du « benchmark GreenIT 2022 ». Cette démarche a permis de se doter d'un référentiel de base autour duquel il est désormais possible de construire en privilégiant une démarche d'amélioration continue.
- Rationalisation de la politique d'impression pour la rendre plus responsable et sobre. Ceci s'est traduit par une première campagne autour de la limitation des imprimantes individuelles et la systématisation de l'utilisation de copieurs multifonctions mutualisés et se poursuivra en 2023 lors du remplacement complet du parc d'impression.
- Amorce d'une démarche de transition des utilisateurs vers de la soft phonie. L'enjeu est de limiter au maximum les besoins en matériel de téléphonie fixe. A ce titre 2022 a vu une réduction du parc d'environ 950 téléphones fixes au fur et à mesure des déménagements des services.
- Intégration des obligations de la loi AGEC (Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire) dans le nouveau marché de renouvellement parc informatique (20 % de matériel reconditionné, indice de réparabilité des équipements du titulaire du marché à 8.7).
- Intégration des pratiques d'éco-conception de logiciel au travers de la mise en œuvre du nouveau site Internet de la Métropole en partenariat avec GreenIT dans une logique de réduction de l'impact environnemental. (www.grenoblealpesmetropole.fr/)

AXE 6 : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

PROJETS EN COURS

- Assurer la prévention santé pour les situations climatiques extrêmes : Mise à jour annuelle et déploiement du plan canicule : consignes et équipement des équipes, réflexion sur un plan froid ;
- Favoriser la biodiversité et la végétalisation sur les sites, espaces naturels métropolitains ; Labellisation éco-jardin : 1 site par an
- Favoriser la biodiversité dans les cimetières et sur les bords de route (fauchage raisonné depuis 2017, formations)
- Animations /formations régulières sur la biodiversité et éco-jardin fête du printemps

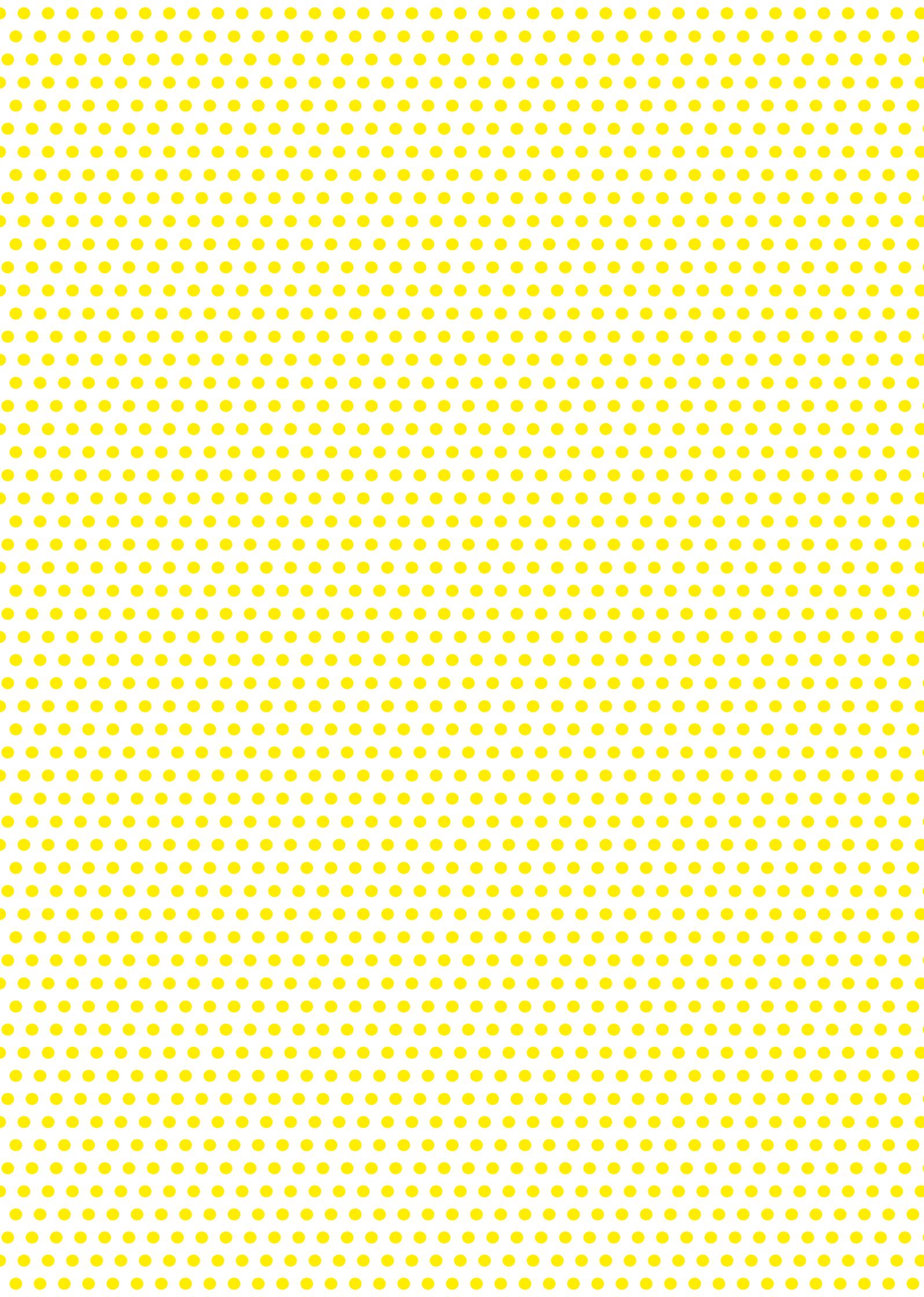
AXE 7 : INFORMER, SENSIBILISER ET FORMER POUR QUE CHACUN SOIT ACTEUR À SON NIVEAU

PROJETS EN COURS

- Un Yello – le journal interne de Grenoble Alpes Métropole support de communication à destination du personnel - spécial PAE et de nombreux articles dans Yello
- Nombreuses actualités et campagnes de sensibilisation via le site intranet Métrosphère
- Animations et ateliers réguliers, semaine du développement durable (4^{ème} édition en 2022 sur le thème « manger mieux pour soi et pour la planète » et la semaine de réduction des déchets (4^e édition en 2022 sur le thème zéro plastique zéro jetable)
- Mobilisation du réseau des assistantes et du réseau communication interne

→ ZOOM PROJET 2022

Déploiement des fresques du climat : 285 agents formés en 2022 et 18 animateurs en interne. Formation de l'ensemble des agents d'ici fin 2024. (en parallèle, ateliers Inventons Nos Vies bas Carbone, Conversations carbonées, fresques thématiques, ateliers contes vers un territoire neutre en 2040.)



Pour en savoir +

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Accueil du public :
1 place André Malraux à Grenoble

Adresse postale :
3 rue Malakoff, 38031 Grenoble, France
04 76 59 59 59

grenoblealpesmetropole.fr

